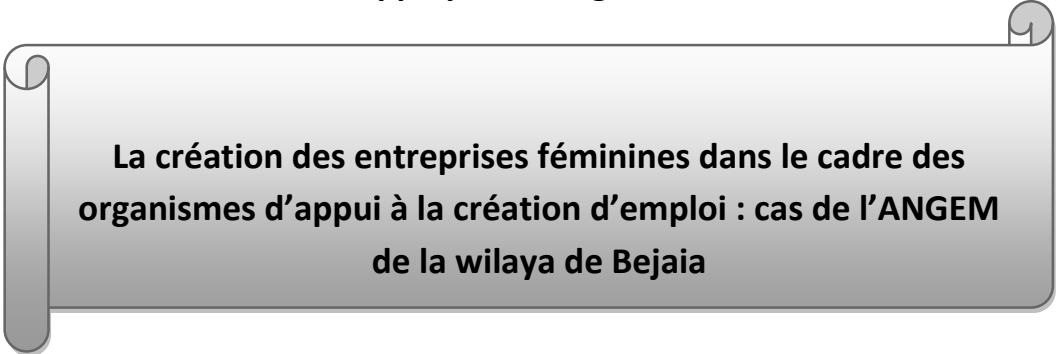


Université Abderrahmane MIRA de Bejaia
Faculté des sciences économiques, de gestion et commerciales
Département des sciences économiques

Mémoire de fin d'étude

En vue d'obtention du diplôme de master en :

Economie appliquée et ingénierie financière



La création des entreprises féminines dans le cadre des
organismes d'appui à la création d'emploi : cas de l'ANGEM
de la wilaya de Bejaia

Réalisé par :

BENMAMAR Souhila

BENIDIRI Hassiba

Devant le jury :

M^r. KACI

M^{me}. ASSOUL

Encadrée par :

M^{me}. LOUIBA Hassiba



2012-2013

Remerciements

Nous remercions dieu, le tout puissant de nous avoir accordé le savoir de nous orienter vers le droit chemin.

Nous tenons à remercier notre promotrice M^{me}. LOUIBA Hassiba pour ses conseils, ses orientations et son aide durant l'encadrement.

Nous remercions tout le personnel de l'ANGEM et de la direction de la programmation et suivi budgétaire de la wilaya de Bejaia, pour leurs collaboration et leur aides.

Nous tenant à remercier toutes les personnes qui nous ont aidé à réaliser ce modeste travail du près et du loin.

Je dédie ce travail :

*À mes chères parents que dieu les garde pour nous, qui m'ont
toujours soutenu et encouragé tout au long du mon parcours
d'étude ;*

À mes frères et mes sœurs ;

À toute ma famille, à tous ce qui j'ai connus ;

Et à tous ce qui ont contribué à la réalisation de ce travail.

SOUHILA.

Je dédie ce travail

A mes très chères parents que dieu les protège ;

A ma famille;

A mes amis ;

Et à tous ce qui ont contribué à la réalisation de ce travail.

Hassiba.

La liste des abréviations

AGI : autorisations globales d'importations.
ANGEM : agence nationale de gestion du microcrédit.
ANSEJ : agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes.
BADR : Banque d'agriculture et de développement local.
BDL : Banque de développement local.
BEA : banque extérieur d'Algérie.
BIT : bureau international de travail.
BNA : Banque nationale d'Algérie
BTP : bâtiments et travaux publics.
CCP : Compte courant postal.
CFPA : centre de formation professionnelle et d'apprentissage.
CNAC : caisse nationale d'assurance chômage.
CNEPD : centre national de l'enseignement professionnel à distance.
CNI : commission nationale des investissements.
CPA : Crédit populaire algérien.
DFP : Diplôme de formation professionnelle.
DES : Diplôme des études supérieures.
FCE : femmes créatrices des entreprises.
FGMMC : fonds de garantie mutuel des microcrédits.
FMI : fonds monétaire international.
FNSEJ : fonds national de soutien à l'emploi des jeunes.
ME : moyenne entreprise.
ONS : office national des statistiques.
PAS : plan d'ajustement structurel.
PE : petite entreprise.
PME : petite et moyenne entreprise.
PMI : petite et moyenne industrie.
PNR : prêt non rémunéré.
SARL : société à responsabilité limité.
TPE : très petite entreprise.
VA : valeur ajoutée.

Sommaire

Remerciements	
Dédicaces	
Liste des abréviations	
Introduction générale	01
Chapitre I : la création des PME en Algérie dans le cadre des organismes d'appui à la création d'emploi	04
Section 1 : les PME en Algérie.....	04
Section 2 : les organismes d'appui à la création d'emploi en Algérie.....	11
Section 3 : impact des organismes d'appui à la création d'emploi sur la création des entreprises.....	19
Chapitre II : les entreprises féminines en Algérie	24
Section 1 : l'analyse de l'activité féminine en Algérie.....	24
Section 2 : environnement globale et spécificités de la femme créatrice d'entreprises Algérie.....	33
Chapitre III : la création des PME en Algérie dans le cadre de l'ANGEM	43
Section 1 : modalités et procédures de création d'une micro entreprise dans le cadre de l'ANGEM.....	43
Section 2 : la place de la femme et la situation des PME dans la wilaya de Bejaia.....	50
Section 3 : évaluation du dispositif ANGEM dans La wilaya de Bejaia.	61
Conclusion générale	67
Bibliographie	
Annexes	
Table des matières.	

Introduction générale

Introduction générale

Contrairement aux pays développés, la création d'entreprise féminine porte une faible attention dans les pays en voie de développement et particulièrement en Algérie. Il existe de nombreuses études sur la création d'entreprise mais une faible portion est attribuée à la création des entreprises féminines. La plupart de ces dernières font recours aux différents organismes contribuant à la création de micro entreprises. Ces entreprises participent alors à la croissance économique et contribuent d'une grande part au développement du pays.

Ainsi la question des femmes, chefs d'entreprises ne peut pas être dissociée de la montée de l'entrepreneuriat et de la place des micros, petites et moyennes entreprises notamment en Algérie. La création d'entreprises par les femmes est un phénomène qui certes ne date que des années 80, mais qui s'affirme, de plus en plus avec l'ouverture libérale et la mise en œuvre de politiques de promotion et de développement de ce genre d'entreprises. Celles-ci sont considérées comme un moyen de générer des opportunités d'emplois, de distribution de revenus, de création de richesses et de réduction de la pauvreté.

Dans les pays en voie de développement comme l'Algérie, les femmes entrepreneurs renvoient parfois aux femmes pauvres et précaires disposant de micros entreprises opérant dans l'informel. Mais, un nombre croissant de femmes ont créés /et ou dirigent de petites, moyennes ou grandes entreprises organisées de manière moderne et gérées de façon professionnelle et exerçant dans le secteur formel. Un grand nombre de ces femmes ont recours à la création des PME comme alternative au salariat et à la crise du diplôme. D'autres préfèrent créer leur entreprise et d'être leur « propre chef » au lieu d'être employées dans le secteur public ou privé.

La participation des femmes algériennes à l'activité économique demeure relativement faible. Les femmes constituent 16.3 % de la population occupée totale en 2011, atteignant ainsi un effectif de 1 561 000 occupées, soit une progression de plus d'un point par rapport à 2010 (15.3 %).

Cette réalité du salariat semble être valable également pour l'activité entrepreneuriale. En effet, selon les statistiques d'association des femmes créatrices des entreprises, le nombre de femmes chefs d'entreprises reste dérisoire dans notre pays, il n'en demeure pas moins qu'il augmente chaque année. Les femmes chefs d'entreprises ne

Introduction générale

représentent que 3.2% de total des effectifs en 2007, un nombre appelé à augmenter dans des années à venir.

Ces statistiques qui témoignent du rôle marginal de la femme dans l'activité entrepreneuriale, à travers la création d'activité économique, doivent nous rappeler la nécessité des efforts restant à accomplir, pour permettre aux femmes qui représentent près de la moitié de la population totale selon les statistiques de l'ONS, de jouer pleinement le rôle qui lui appartient dans le développement économique.

La présente étude tente de décrire et d'analyser la création de PME par des femmes entrepreneurs en Algérie qui exercent leur activité dans un contexte socio – économique et culturel très difficile.

La question de la création des entreprises féminines devrait être posée dans le cadre de la problématique de l'existence des entreprises féminines et le degré d'implication de ces femmes. Nous avons abordé d'une manière exhaustive les questions liées à la création des entreprises féminines :

- Existe-elle des entreprises féminines et quelle est leur poids dans l'économie?
- Quelles sont les difficultés rencontrées par les femmes entrepreneures ?
- Quelle est la contribution de l'ANGEM dans la création des entreprises féminines et son impact sur le développement économique local ?
- Quelles sont les caractéristiques des entreprises créées par les femmes dans le cadre de dispositif ANGEM ?

Nous nous basons sur un certain nombre d'hypothèses pour mener ce travail de recherche :

- Il existe des femmes entrepreneures mais avec un taux très faible par rapport à la population totale d'entrepreneurs.
- Les entreprises féminines sont des entreprises de très petite et petite dimension, et généralement les entreprises qui nécessitent peu de capitaux.
- L'ANGEM est l'un des dispositifs de soutien à la création des entreprises féminines.

Introduction générale

Pour mieux cerner le thème de notre travail, nous adopterons la démarche méthodologique suivante :

On a commencé par une recherche bibliographique (ouvrage, articles, thèse...) et des sites internet qui nous ont permis de bien aborder notre travail, et une collecte de données pour assembler les informations relatives à la création des entreprises féminines au niveau des organismes publiques.

Notre travail se compose de trois chapitres :

Dans le premier chapitre, nous rappelons le développement des PME, ainsi les différents dispositifs d'aide à la création des entreprises féminines mis par les pouvoirs publics et leur impact sur la création des entreprises.

Le second entame l'activité féminine et la création des PME par les femmes en Algérie dans le cadre des dispositifs d'aide.

Le dernier chapitre traite l'évaluation des PME féminines créés dans le cadre de l'ANGEM dans la wilaya de Bejaia.

Chapitre I :
La création des PME
en Algérie dans le
cadre des
organismes d'appui à
la création d'emploi.

Chapitre I : La création des PME en Algérie dans le cadre des organismes d'appui à la création d'emploi

Dans la conjoncture économique et sociale actuelle, il est établi que la petite et moyenne entreprise (PME), constitue l'élément indispensable à l'intégration et à la diversification économique, tout comme elle peut constituer la principale source, de richesse, d'emploi et moteur de progrès socio économique.

Ce chapitre se compose de trois sections : la première section sera consacrée à la présentation de la PME en Algérie; dans la seconde nous rappelons les différents organismes d'appui à la création d'emploi ; et la dernière section se portera sur l'impact des organismes d'appui à la création d'emploi sur la création des entreprises.

Section1 : les PME en Algérie

En Algérie, comme d'autre pays, les PME sont des composantes essentielles de l'économie nationale, et en constituant le tissu profond, bien que l'importance accordée à celle –ci ne soit pas récente, ainsi les résultats ne sont apparus qu'à partir des années 2000. Après une capacité suffisante de compétitivité, elles revêtent un caractère stratégique pour le développement du pays en termes de valeur ajoutée et de création d'emploi.

1 Généralités sur les PME

1.1 Définition de la PME

« La petite entreprise est définie comme une entreprise employant de 10 à 49 personnes, et leur chiffre d'affaire annuel n'excède pas 200 millions de dinars où le total du bilan n'excède pas 100 millions de dinars. La moyenne entreprise est comme une entreprise employant de 50 à 250 personnes, et dont le chiffre d'affaire est compris entre 200 millions et 2 milliards de dinars où le total du bilan est compris entre 100 et 500 millions de dinars. La petite et moyenne entreprise est une entreprise de production ou de service employant de 10 à 250 personnes¹, et dont le chiffre d'affaire n'excède pas de 2 milliards de dinars où le total du bilan est compris entre 100 et 500 millions de dinars, et qui respect les critères d'indépendance ». CNES(2002).

1.2 Evolution des PME/ PMI entre 2003 et 2011 :

A partir de l'année 2000, le poids de la PME/PMI a nettement augmenté, le nombre à plus que doublé, et la densité a presque quadruplé. Les statistiques disponibles² indiquent que plus de la moitié des PME/PMI ont été créés entre 2001/2007, suite à la loi d'orientation sur les PME en 2001, soit 212120 entreprises. À la fin de 2010, le

¹ BOUYACOUB A, « Les PME en Algérie : dynamique et limites institutionnelles, de la gouvernance des PME » ; l' harmattan, France, 2000, P 115.

² Les bulletins statistiques d'information de ministère de la PME entre 2001 et 2007.

Chapitre I : La création des PME en Algérie dans le cadre des organismes d'appui à la création d'emploi

nombre des PME/PMI privées a connu une évolution remarquable, elle a enregistré 398788 entreprises, alors qu'en début de 2003, elles étaient 207949 entreprises. Contrairement au nombre de PME/PMI publiques qui a enregistré une diminution de 228 entreprises en sept (7) années. Par contre le total artisan durant ces 7 années a connu une augmentation nette, il a passé de 79850 entreprises artisanales en 2003 à 162085 entreprises à la fin de 2009.

En matière de densité, le secteur a enregistré un taux de 10 PME/PMI pour 1000 habitants (10/1000), un taux qui reste très loin des normes internationales ou le taux le plus faible est de l'ordre de 45 PME/PMI pour 1000 habitants (45/1000). Des statistiques plus détaillées sur l'évolution du secteur PME/PMI sont mentionnés dans le tableau suivant :

Tableau n°1 : évolution des PME/PMI entre 2003 et 2011.

Années	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2011
Privés	207949	225449	245842	269806	292013	293946	408155	658737
Publiques	788	778	874	739	626	666	598	572
Artisans	79850	86732	96072	106222	126887	116347	162085	
Total	28587	312959	342788	376767	519526	410959	570838	659309

Source : établir à partir des Bulletins d'information statistique du ministère d'industrie, de la PME et de la promotion de l'investissement.

1.3 Les caractéristiques des PME algériennes

Tableau n°2 : mouvement des PME privées par tranches d'effectif(2012) :

Secteur d'activité		TPE	PE	ME	Total
Services	Nombre	17475	354	63	17892
	%	97.67	1.98	0.35	100
BTPH	Nombre	5915	498	57	6470
	%	91.42	7.7	0.88	100
Industries	Nombre	3541	118	12	3671
	%	96.41	3.21	0.3	100
Agriculture et pêche	Nombre	260	11	0	271
	%	95.94	4.06	0	100
Services liés aux industries	Nombre	40	8	4	52
	%	76.92	15.38	7.69	100
Total	Nombre	27231	989	136	28356
	%	96.03	3.49	0.48	100

Source : bulletin d'information statistique n°22 du ministère d'industrie, de PME et de la promotion de l'investissement, 2013.

Chapitre I : La création des PME en Algérie dans le cadre des organismes d'appui à la création d'emploi

Les principales caractéristiques de la PME algérienne sont³ :

- Ces PME sont plus concentrées dans et autour de la grande agglomération.
- La répartition de la population des PME selon les secteurs d'activités permet de montrer que les PME algériennes sont concentrées sur les activités de service et le BTP.
- La très petite entreprise (TPE) ou la micro entreprise d'envergure familiale domine la Structure globale des PME en Algérie, l'examen de la structure de la population des PME selon le nombre de salariés déclarés, met en évidence, la prépondérance de la très petite entreprise ou de la micro entreprise en Algérie.
- Le rythme de création d'entreprise demeure faible, 10% en moyenne et par ans comparativement à celui en vigueur dans les pays industrialisés.
- L'émergence de nouveau entrepreneur : à la faveur des nouveaux facteurs favorables au développement de la PME, un groupe de nouveaux entrepreneurs émerge dans la scène économique sa caractéristique principale est liée à son niveau d'instruction et d'expérience.
- La relative saturation des branches classiques d'investissement : les branches réactivées dans lesquelles, la prédilection de l'investissement privé était de plus en plus important, apparaissent d'avantage saturées, par contre les nouvelles branches ou les possibilités d'investissement existes nécessitent notamment des compétences techniques et beaucoup de ressources financières
- La localisation géographique des PME est déséquilibrée compte tenue de la concentration des entreprises dans une dizaine de wilaya nordique.
- La contribution de la PME à la création de la valeur ajoutée a progressé de manière notable depuis le début des années 90 mais leurs activités se caractérisent dans certains secteurs hors la prégnance des activités informelles.
- Les PME algériennes possèdent des ressources sous –utilisées, faute d'un environnement propre aux affaires.
- Le marché des entreprises est principalement local national et très rarement international.

2 Le développement des PME en Algérie :

On distingue trois périodes de l'évolution depuis l'indépendance à nos jours :

³ Assala. K (2006), « PME en Algérie : de la création à la mondialisation » in « l'internalisation des PME et ses conséquences sur les stratégies entrepreneuriales ». Haute école de gestion (HEG) fribourg, suisse les 25, 26,27 octobre.

Chapitre I : La création des PME en Algérie dans le cadre des organismes d'appui à la création d'emploi

2.1 La période 1962-1982 :

Les entreprises confiées à des comités de gestion ont été intégrées à partir de 1967 dans des sociétés nationales. Le premier code des investissements de 1963 n'a pas eu d'effets notables sur le développement du secteur des PME.

La période 1962-1982 est caractérisée également par l'adaptation d'une économie planifiée à prédominance publique et d'une industrialisation basée sur des industries des biens d'équipement et des produits intermédiaires.

Le nouveau code des investissements n°66/284 de 15 septembre 1966 a essayé de faire jouer au secteur privé son rôle dans le développement économique tout en prévoyant une place prédominante pour le secteur public. Ce code oblige les entreprises privées d'obtenir l'agrément de leurs projets auprès de la commission nationale des investissements (CNI). La complexité des procédures d'obtention d'agrément ont fait dissoudre la CNI en 1981.

La PME est considérée comme appoint au secteur public dans cette phase, car toutes les politiques sont concentrées sur le développement de ce dernier. De ce fait, le promoteur privé a investi des créneaux qui nécessitent peut en maîtrise de la technologie et une présence d'une main-d'œuvre qualifiée.

Une fiscalité lourde, une législation du travail rude et la fermeture du commerce extérieur, telles étaient les principaux blocages de cette phase pour l'émancipation de la PME privée.

2.2 La période 1982-1988 :

Cette période est caractérisée par des grandes réformes. La loi du 21 août 1982 a dicté un ensemble de mesures favorables au PME à savoir :

- Le droit de transfert nécessaire pour l'acquisition des équipements et dans certains cas des matières premières.
- L'accès, même limité, aux autorisations globales d'importations (AGI) ainsi qu'au système des importations sans paiement.
- Cette phase est caractérisée par certains obstacles aux PME telle que le financement par des banques ne dépasse pas 30% du montant total de l'investissement.
- Les montants investis sont limités à 30 millions de DA pour la SARL ou par action et 10 millions pour l'entreprise individuelle ou au nom collectif.
- L'interdiction de posséder plusieurs affaires².

2.3 La période 1988 à nos jours :

A partir de 1988, l'Algérie a connu une phase de transition vers l'économie de marché, c'est ce qui l'a conduit à établir des relations avec les institutions internationales (par exemple : le fonds monétaire international (FMI) et la banque mondiale) pour faire face à la crise de sa dette extérieure d'une part, et appliquer le programme de la politique monétaire, financière, économique et commerciale d'autre part, ceci a permis d'augmenter le nombre d'entreprises privées, et a aidé aussi plusieurs PME à se développer dans certaines activités économiques.

Les objectifs de la mise en place d'un nouveau code des investissements en 1993 sont :

- La promotion de l'investissement.
- L'égalité entre les promoteurs nationaux privés et étrangers.
- Le remplacement de l'agrément obligatoire par une simple déclaration.

3 Le poids des PME dans le développement économique algérien

Aucun ne peut nier le rôle de la PME, car elle contribue à la croissance et au développement économique par la création d'emploi, la création de la valeur ajoutée, la participation à la distribution des revenus.

3.1 La création d'emploi :

L'évolution de taux de chômage en Algérie continue à s'inscrire une baisse dans ces dernières décennies⁴, en raison de la contribution du secteur des PME à créer de l'emploi, plus particulièrement par le secteur privés et les artisans. Le dynamisme économique est dû principalement à des investissements dans le domaine de l'industrie, il se trouve devant plusieurs contraintes à savoir le manque de ressources financières, coût élevés, centralisation de l'industrie. Pour surmonter ses difficultés, il est judicieux de créer de petites filiales liées aux grandes entreprises, et faire appel à la sous-traitance. Cette opération permettra de construire plusieurs unités pouvant répondre à la demande progressive de l'emploi.

D'après le tableau suivant, nous remarquons que le BTPH occupe la première place en terme de création d'emploi avec 12602, suivi par le transport avec 7804, ces deux secteurs contribuant avec 43.38% de la totalité des emplois générés

⁴ Rapport sur l'emploi et le chômage en Algérie de l'office national des statistiques (ONS), (2001,2011).

Chapitre I : La création des PME en Algérie dans le cadre des organismes d'appui à la création d'emploi

Tableau n°3 : les emplois déclarés par secteur d'activité (1/01/2012 à 30/06/ 2012).

Secteur d'activité	Nombre de PME	Emplois créés
Transport	2223	7804
BTPH	775	12602
Industrie	608	1743
Services	516	7797
Tourisme	93	4382
Santé	38	810
Agriculture	22	222
Total	4275	47040

Source : bulletin d'information statistique n°22 du ministère d'industrie, de PME et de la promotion de l'investissement, 2013

3.2 La création de la valeur ajoutée (VA) :

Tableau n°4 : évolution de la valeur ajoutée (2006-2010).

En milliards de DA.

Secteur juridique	2006	2007	2008	2009	2010
Agriculture	641,29	704,19	711,75	926,37	1015,19
BTP	610,07	732,71	869,99	1000,0	1071,75
Transport et communication	743 ,53	830,07	863,57	914.36	988,03
Service féminines aux entreprises	64,24	71,71	84,04	98,58	122,37
Hôtellerie et restauration	75,2	80,75	91,18	105,45	114,39
Industrie Agro alim	146,02	152,13	164,16	187.55	197,53
Cuir et chaussure	2,57	2,38	2,53	2.55	2,59
Commerce et distribution	728,37	833	1003,2	1151.6	1279,47
Total	3011.29	3406.94	3790.42	4386.43	5829.07

Source : bulletin d'information statistique n°20 du ministre de l'industrie, de la PME et de la promotion de l'investissement, 2011, p51.

Nous constatons à travers le tableau ci-dessus que tous les secteurs contribuent d'une manière progressive dans la valeur ajoutée mais avec des degrés différents.

Chapitre I : La création des PME en Algérie dans le cadre des organismes d'appui à la création d'emploi

BTP et commerce et distribution occupent la première position, tant attendue des secteurs qui ont bénéficiés des grands projets d'investissement.

3.3 La distribution des revenus :

La contribution des PME à la création de la valeur ajoutée a progressé de manière notable depuis le début des années 90, mais leurs activités se caractérisent dans certains secteurs par le recul du secteur industriel, mais aussi par la prégnance des activités informelles.

La valeur ajoutée créée par chaque PME/PMI recouvre l'ensemble des rémunérations des services qui ont été rendus au cours du processus de production et au fonctionnement des administrations. La valeur ajoutés servira à :

-Rémunérer les services, force de travail, capital, moyens financiers.

-Contribuer au fonctionnement des administrations en particulier en versant des impôts, il est claire donc que l'entreprise quelle que soit sa taille en créant de la valeur ajouté et en distribuant ce surplus sous des formes diverses aux autres agents remplit un rôle essentiel dans l'activité d'un pays.

-Ces PME et TPE participent activement à la création de l'emploi avec un effectif total employé plus de 1,7 millions de personnes en 2011⁵. C'est à dire leur poids non négligeable dans la dynamique de l'emploi en Algérie. Tandis que le poids des PME dans le système productif a stagné autour de 10% du total du nombre des entreprises recensées participant peuvent à la création de l'emploi et à la valeur ajoutée.

4. Principales contraintes rencontrées par les PME :

L'entreprise privée était davantage contrainte par deux facteurs institutionnels, les contraintes d'ordre économique, constituait des obstacles à la création et au développement de la PME en Algérie. Et ce malgré les efforts mis en place par l'Etat, ces contraintes sont généralement les suivantes :

4.1. Contraintes liées à la création et à l'expansion :

Parmi les contraintes les plus significatives nous citons :

-Le manque de visibilité de l'activité économique compte tenu de multiple interventions effectués au niveau de la réglementation et les complexités des textes législatifs et réglementaires. On parle de façon générale de l'inadaptation de l'environnement administratif.

⁵ Bulletin d'information statistique de ministère de l'industrie, de la PME et de la promotion de l'investissement n°20, mars 2012.

Chapitre I : La création des PME en Algérie dans le cadre des organismes d'appui à la création d'emploi

-Absence d'une politique de formation en direction du dirigeant et de personnels de privés.

-Difficultés d'accès à la propriété foncière notamment dans les zones dites industrielles.

-La pression fiscale et les charges sociales.

-Manque de connaissance des mécanismes bancaires et financiers.

-L'inefficacité des structures d'assistance et de soutiens créés en faveur des PME.

4.2. Contraintes de fonctionnement : ces contraintes sont à leur tour diverses et variées. Nous citons :

- **Contraintes liées au financement de l'exploitation :** les contraintes liées au financement se situent au niveau de l'accès aux crédits bancaires pour le financement des besoins de fonctionnement, au mode d'organisation bancaire. Ces difficultés sont liées au fait que les niveaux d'endettement des entreprises, ont parfois atteint des seuils incapables d'une part et à la nature des garanties offertes par les opérateurs privés aux banques qui sont souvent de nature immobilière d'autre part.

- **La fiscalité et les charges sociales :** le taux d'imposition du bénéfice réinvesti juge élevé, l'application de la taxe additionnelle sur la production nationale et les cotisations patronales et les versements forfaitaires, qui pèsent lourdement sur l'exploitation des entreprises.

- **L'encadrement du marché national :** placé dans un environnement concurrentiel de plus en plus exacerbé par une politique d'ouverture non maîtrisée, le marché national Algérien souffre d'un manque de cohérence et de coordination au niveau de son organisation, de son animation et de sa régulation.

La petite et la moyenne entreprise sont aujourd'hui un objet privilégié de recherche et d'expérimentations. Elle est aussi un rouage déterminant de changement en ce passage de siècle.

Section 2 : les organismes d'appui à la création d'emploi en Algérie

Parmi les nombreux dispositifs d'appui mis en place par les pouvoirs publics ; et qui s'adressent aux jeunes des deux sexes, nous trouvons les organismes d'appui à la création d'emploi. Ces organismes contiennent l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ) ; la caisse nationale d'assurance chômage (CNAC) ; et l'agence nationale de gestion du microcrédit (ANGEM).

Chapitre I : La création des PME en Algérie dans le cadre des organismes d'appui à la création d'emploi

1 L'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ) :

1.1 Le cadre présentatif :

L'ANSEJ a été créée en 1996⁶, après l'échec du dispositif d'insertion professionnelle. L'ANSEJ est une institution publique chargée de l'encouragement des jeunes chômeurs porteurs d'idée de projet de création d'entreprise.

1.1.1 Les missions accordées à l'ANSEJ⁷ :

L'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes a pour missions principales de :

- Soutenir, conseiller et accompagner les jeunes promoteurs dans le cadre de la mise en œuvre de leurs projets d'investissement ;
- Gérer, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, les dotations du fonds national de soutien à l'emploi des jeunes, notamment les aides et la bonification des taux d'intérêts, dans la limite des enveloppes mises à sa disposition par le ministre chargé de l'emploi ;
- Notifier aux jeunes promoteurs les différentes aides du fonds national de soutien à l'emploi des jeunes et autres avantages qu'ils ont obtenus ;
- Assurer le suivi des investissements réalisés par les jeunes promoteurs en veillant au respect des clauses des cahiers des charges qui les lient à l'agence et en les assistant, en cas de besoin, auprès des institutions et organismes concernés par la réalisation des investissements ;
- Entretenir des relations continues avec les banques et les établissements financiers dans le cadre du montage financier des projets, de la mise en œuvre du schéma de financement et du suivi de la réalisation et de l'exploitation des projets.

1.2 Le cadre réglementaire :

1.2.1 Les conditions d'éligibilité de l'ANSEJ :

Pour pouvoir bénéficier de l'aide du fonds national de soutien à l'emploi des jeunes (FNSEJ), les jeunes promoteurs doivent remplir les conditions suivantes :

- Ne doit pas occuper un emploi rémunéré au moment de la demande de la création de micro entreprise ;
- Être âgé entre 19 à 35 ans, et à 40 ans, lorsque l'investissement génère au moins trois emplois permanents ;
- Avoir une qualification professionnelle en relation avec l'activité envisagée ;

⁶ Application des dispositions de l'article 16 de l'ordonnance n°96-14 du 24 juin 1996.

⁷ ANSEJ de Béjaia.

Chapitre I : La création des PME en Algérie dans le cadre des organismes d'appui à la création d'emploi

- Mobiliser un apport personnel correspondant au seuil minimum requis ;
- Tout promoteur n'a le droit de bénéficier que d'un seul dispositif.

1.2.2 Les modes de financement:

L'apport personnel que doit mobiliser le jeune promoteur dépend du montant global de l'investissement. Deux formules de financement sont prévues :

1.2.2.1 Le financement mixte : promoteur-ANSEJ :

L'apport personnel de jeune promoteur est complété par un prêt sans intérêt accordé par l'ANSEJ

Niveau 1 : le montant de l'investissement est inférieur ou égale à deux millions de DA, l'apport de jeune promoteur est fixé à 75%, et le crédit sans intérêt à 25% du montant global de l'investissement.

Niveau 2 : le montant de l'investissement de deux à dix million de DA , le promoteur est tenu d'apporter 80% du montant global.

Tableau n°5 : structure de financement mixte :

Niveau	Montants de l'investissement (DA)	Crédit sans intérêt	Apport personnel
1	Inferieur pu égale à 2 millions	75%	25%
2	De 2 à 10 millions	80%	20%

Source : ANSEJ.

1.2.2.2 Le financement triangulaire : ANSEJ-Promoteur-Banque

L'apport personnel de jeune promoteur est complété par un prêt sans intérêt accordé par l'ANSEJ et par un crédit bancaire :

Niveau 1 : lorsque le cout de l'investissement est inferieur à deux millions de DA, l'apport du promoteur est de 5% du total du montant, 25% par l'ANSEJ et 70% par le crédit bancaire.

Tableau n°6 : structure de financement triangulaire ; niveau 1 :

Apport personnel	Crédit sans intérêt (ANSEJ)	Crédit bancaire
5%	25%	70%

Source : ANSEJ.

Niveau 2 : lorsque le cout de l'investissement est supérieur à deux millions de DA, l'apport personnel du jeune promoteur est 10% (8% pour une activité créée dans une zone

Chapitre I : La création des PME en Algérie dans le cadre des organismes d'appui à la création d'emploi

spécifique), 20% est le crédit sans intérêt, et 70% est la part de la banque (72% dans les zones spécifiques).

L'ANSEJ a signé des conventions avec cinq banques : BADR, BEA, BDL, BNA et CPA.

Tableau n°7 : structure de financement triangulaire (niveau 2)

Apport personnel		Crédits sans intérêt (ANSEJ)	Crédit bancaire	
Zones spécifiques	Autres zones		Zones spécifiques	Autres zones
8%	10%	20%	7%	70%

Source : ANSEJ.

2 La caisse nationale d'assurance chômage :

2.1 Le cadre présentatif :

La CNAC a été créée en 1994⁸, pour objectif d'atténuer les effets sociaux consécutifs aux licenciements massifs de travailleurs du secteur économique suite à l'application du PAS. La CNAC est une institution publique de sécurité sociale du ministère de l'emploi, du travail et de la sécurité sociale. Vers la fin de 2003, la CNAC s'est vue confier par les pouvoirs publics, la mission de la mise en place et de gestion du dispositif de soutien à la création d'activité par les chômeurs promoteurs.

2.1.1 Les missions de la CNAC :

Les principales missions associées sont :

- Verser les indemnités mensuelles aux travailleurs ayant perdu leur emploi involontaire et pour raison économique ;
- Le soutien à la création d'activité par les chômeurs promoteurs âgé de 35 à 50 ans ;
- L'encouragement et l'appui à l'emploi.

2.1.2 Les partenaires les plus importants :

- Le ministère de la formation et de l'enseignement professionnel ;
- Le centre national de l'enseignement professionnel à distance (CNEPD) ;
- Le centre de formation professionnel et d'apprentissage (CFPA).

2.2 Le cadre réglementaire :

2.2.1 Les conditions d'éligibilité :

- Etre âgé de 35-50 ans ;

⁸ Décret exécutif n°94-188 du 06 juillet 1994.

Chapitre I : La création des PME en Algérie dans le cadre des organismes d'appui à la création d'emploi

- Résident en Algérie ;
- N'occupe pas un emploi rémunéré au moment de l'introduction de la demande ;
- Inscrit comme demandeur d'emploi pendant au moins de six mois à l'agence locale de l'emploi;
- Avoir une qualification professionnelle ;
- Mobiliser un apport personnel ;
- Ne pas avoir bénéficié d'une mesure d'aide au titre de la création d'activité ;
- Ne pas avoir refusé un emploi ou une formation reconversion en vue d'un emploi.

2.2.2 Le mode de financement :

Le cout de l'investissement est plafonné à cinq millions de dinars (5000000 DA). La structure de financement est triangulaire, elle se compose de :

- 70% de crédit bancaire ;
- 20 ou 25% prêt non rémunéré CNAC ;
- 5 ou 10% l'apport personnel.

Tableau n°8 : structure de financement.

Apport personnel		Crédit bancaire	Prêt non rémunéré CNAC	
Zones spécifiques	Autres zones		Zones spécifiques	Autres zones
5%	10%	70%	20%	25%

Source : CNAC.

3 L'agence nationale de gestion du microcrédit (ANGEM) :

3.1 Le cadre présentatif :

L'ANGEM a été créée en 2004⁹, elle est placée sous la tutelle du ministère de travail de l'emploi et de la sécurité sociale, représente l'outil de la réalisation de la politique publique en matière de lutte contre le chômage et la précarité. Elle vise le développement des capacités individuelles des personnes à s'auto prendre en charge en créant leurs propres activités

3.1.1 Les missions de l'ANGEM :

L'agence nationale de microcrédits représente un des investissements mis en œuvre par les pouvoirs publics en matière le lutte contre le chômage et la précarité, ses principales

⁹ Article 7 du décret présidentiel n° 04-13 du 22 janvier 2004 relatif au dispositif du microcrédit.

Chapitre I : La création des PME en Algérie dans le cadre des organismes d'appui à la création d'emploi

missions sont :

- Gérer le dispositif du microcrédit conformément ;
- Conseiller et accompagner des bénéficiaires de microcrédit dans la mise en œuvre de leurs activités ;
- Assurer le suivi des activités réalisées par les bénéficiaires en veillant au respect des clauses des cahiers des charges qui les lient à l'agence ;
- Octroyer des prêts non rémunérés (PNR) ;
- Constituer une base de données sur les activités et des bénéficiaires de dispositif de microcrédits dans le processus d'un montage financier et de mobilisation des crédits ;
- Passer des conventions avec tout organisme, institution ou organisation ayant pour objet de faire réaliser.

3.2 Le cadre réglementaire :

3.2.1 Les conditions d'éligibilité :

- Être âgé de 18 ans et plus ;
- Être sans revenus ou disposant de petits revenus instables et irréguliers ;
- Avoir une résidence fixe ;
- Mobiliser un apport personnel de 10 % du coût global de l'activité ;
- Disposer d'une qualification matérialisée par un diplôme ou un titre équivalent reconnu ou bien posséder un savoir faire en relation avec l'activité projetée ;
- Ne pas avoir bénéficié d'une autre aide à la création d'activité.

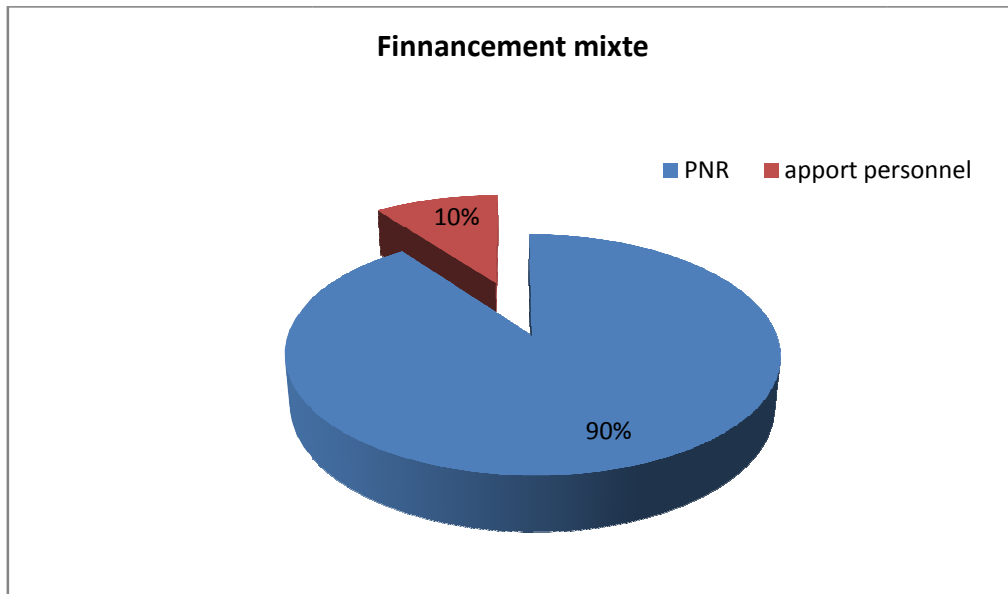
3.2.2 Les modes de financement :

3.2.2.1 Le financement mixte (ANGEM-promoteur) :

Le prêt non rémunéré (PNR), tel que défini dans l'article 11 du décret exécutif n°04-15 du janvier 2004, est octroyé au promoteur emprunteur au titre de l'achat de matières premières.

Ce prêt est accordé pour un petit projet de transformation, sur la base d'une étude technico-économique simplifiée et d'un justificatif de l'apport sur la base personnel (10% du coût global du projet minimum). Le prêt non rémunéré pour l'achat des matières premières est octroyé à hauteur de 90% maximum du coût global, soit toute fois, soit dépasser les 30000 DA, le promoteur devant s'inscrire au près de la chambre de l'artisanat.

Figure n°1 : le financement mixte ANGEM-promoteur.

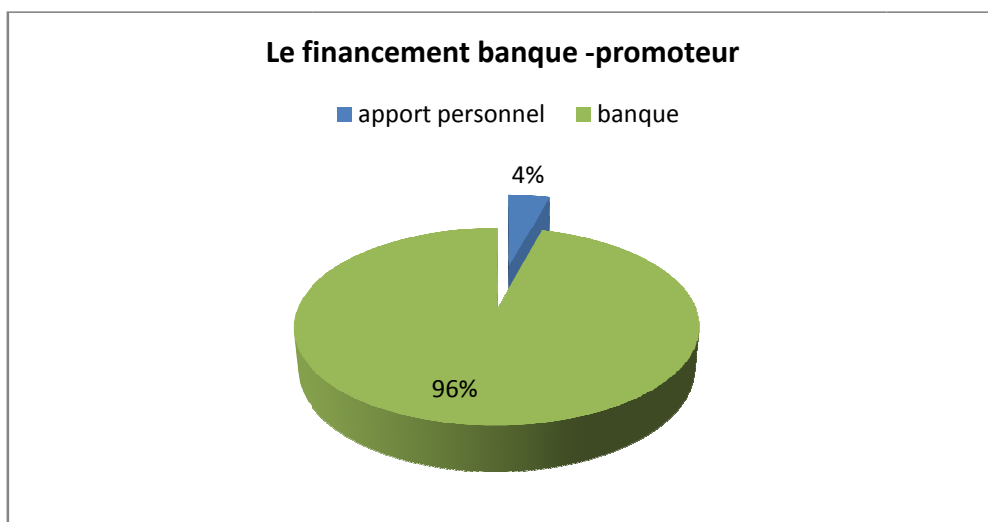


Source : établir à partir des données de l'ANGEM.

3.2.2.2 Le financement mixte (banque-promoteur) :

Ce financement concerne des projets dont le cout global est compris entre 50000 et 100000DA, dont le financement sera réparti entre le promoteur et la banque, l'apport personnel est arrêté à hauteur de 5% minimum. Cependant dans le cas ou le bénéficiaire est détenteur d'un diplôme ou d'un titre équivalent reconnu ou que l'activité est implanté dans une zone spécifique (sud ou hauts plateaux), l'apport personnel sera de 3% minimum du montant de projet, et le niveau des crédits bancaire porté à 97%, avec un taux d'intérêt bonifié (10à20% du taux commerciale).

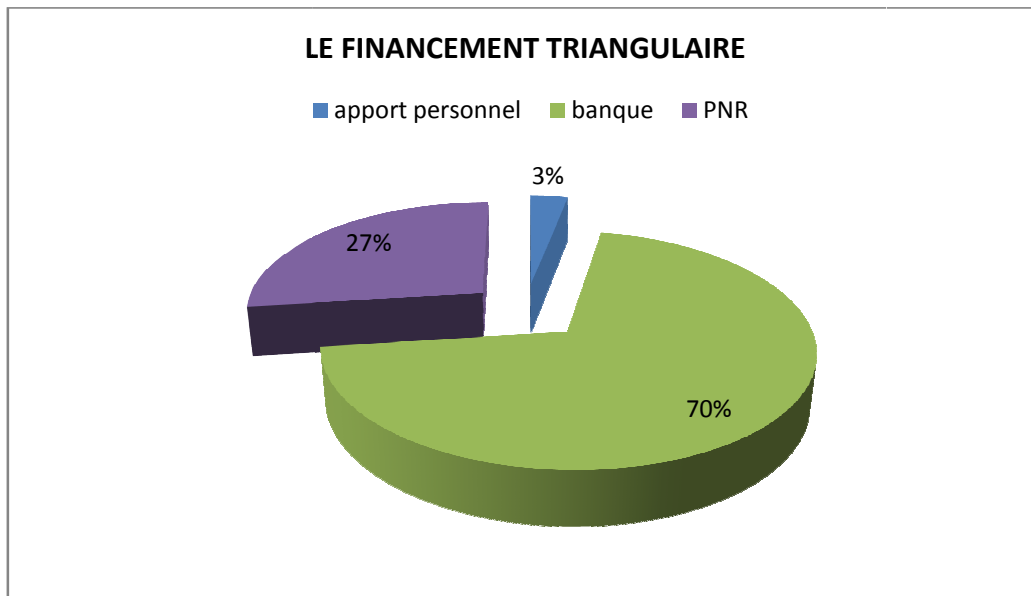
Figure n°2 : financement mixte.



Source : établir à partir des données de l'ANGEM.

3.2.2.3 Le financement triangulaire (banque-ANGEM-promoteur) :

Figure n°3 : financement triangulaire



Source : établir à partir des données de l'ANGEM.

Conformément aux articles 3-11 et 12 du décret n°04-15 du 22/ 01/ 2004, ce financement concerne le projet dont le montant est inférieur à 1000000 DA et égal ou supérieur à 400000 da, il est structuré comme suit :

-L'apport personnel est de 5% minimum, le prêt non rémunéré (PNR) est de 25% maximum.

-Le crédit à moyen terme est de 70% maximum.

❖ Dans le cas où le projet est situé dans une zone spécifique (sud et hauts plateaux) ou que le promoteur est détenteur d'un diplôme ou d'un titre équivalent reconnu, le taux de participation au montage financier des partenaires aux financements est le suivant :

-L'apport personnel est de 3% minimum.

-Le prêt non rémunéré est de 27% maximum.

-Le crédit à moyen terme est de 70% maximum.

Le dispositif tel qu'il est configuré par les pouvoirs publics répond globalement aux besoins des promoteurs de micro-entreprise. En effet, il confère des avantages très consistants aux créateurs de micro entreprises sous forme de crédits non ou faiblement rémunérés (taux d'intérêt nul ou très bonifié), d'abattements d'impôts et taxes..., et il leur apporte également un appui sous forme de conseils et d'accompagnement. Son impact est cependant limité par certains aspects de son fonctionnement.

* L'accès à l'information est insuffisant :

Chapitre I : La création des PME en Algérie dans le cadre des organismes d'appui à la création d'emploi

*L'accueil au niveau des guichets est peu personnalisé, la qualité du personnel d'accueil est jugé insuffisante.

* Ceux qui ont des relations ont un accès privilégié au système ;

* Les lourdeurs bureaucratiques sont décourageantes

* Les postes en pré-emploi sont précaires et très sous payés

* Les diverses institutions ne mettent pas à la disposition du public les informations sur le marché de l'emploi qui seraient nécessaires aux chômeurs pour s'orienter.

Section 3 : Impact des organismes d'appui à la création d'emploi sur la création des entreprises

Dans cette section, nous allons s'intéresser à l'impact des organismes d'appui à la création d'emploi (l'ANGEM, l'ANSEJ, et la CNAC) sur la création des entreprises et d'emplois au niveau national.

1 Données relative à l'ANSEJ :

Ce dispositif est considéré comme un choix ou bien une chance aux jeunes qui ne réussissent pas à intégrer le marché de travail puisqu'il leur donne la possibilité de créer leurs projets professionnels selon leurs qualifications en association avec les banques publiques.

Le bilan de l'activité effectué par la direction de L'ANSEJ fait état au 30 juin/2012 de la création de 200135 micros entreprises générant 564721 emplois pour un investissement total de 603130566488 DA, la part des femmes est 23302 micros entreprises. Ainsi ce bilan indique que pour le sexe masculin, le secteur du transport (voyageurs+marchandises+frigorifiques) accapare 35.8% de la totalité des projets financés, suivi par les services avec 26.48%, et le reste des projets (37.72%) sont répartis entre : artisanat, agriculture, industrie, hydraulique, pêche, BTP, profession libérale et maintenance.

On constate que le taux de féminité est concentré dans le secteur des services avec 52.68% du total des projets féminins et 21.63% dans le secteur d'artisanat. Les secteurs délaissés par les femmes sont la pêche et l'hydraulique avec 0.1% de la totalité des projets féminins.

Chapitre I : La création des PME en Algérie dans le cadre des organismes d'appui à la création d'emploi

Tableau n°9 : projets financés par sexe et par secteur d'activité (cumulé au 30/06/2012)

Secteur d'activités	Nombre de projets financés		emploi correspondant	Taux de féminité %
	homme	femme		
Service	52989	12276	165126	19
Transport de voyageurs	15875	456	38923	3
Artisanat	23213	5040	90135	18
Transport marchandise	46807	640	82769	1
Agriculture	20364	1067	55077	5
Industrie	9230	1007	34883	10
Bâtiment et travaux publics	14804	410	52831	3
Profession libérale	2645	1969	11076	43
Maintenance	4123	107	11329	43
Pêche	674	11	3529	2
Hydraulique	440	21	1859	5
Transport Frigorifique	8971	298	17837	3
Total	200135	23302	564721	10

Source : bulletin d'information statistique n°21 du ministère d'industrie, de PME et de la promotion de l'investissement, P 39, 2013.

2 Données relatives à la CNAC :

Le bilan de dispositif CNAC au 31/06/2012 donne 55311 projets réalisés. Le secteur de transport a enregistré 63% de la totalité des projets financés, et 18 % pour les services. Le total d'insertion des femmes s'élève à 11% dont plus de 84,36% dans les services et l'industrie

Chapitre I : La création des PME en Algérie dans le cadre des organismes d'appui à la création d'emploi

Tableau n°10 : projets financés par sexe et par secteur d'activité (cumul au 30/06/2012) :

Secteur d'activités	Nombre de projets financés		Taux de féminité	Nombre d'emploi
	homme	femme		
Profession libérale	86	73	46	372
Artisanat	1397	405	22	5209
Service	8070	1918	19	23235
Industrie	2546	590	19	9509
Agriculture	1935	158	8	5257
Maintenance	330	10	3	869
Bâtiment et travaux publics	2729	52	2	10439
Hydraulique	113	2	2	444
Transport de marchandises	26596	404	1	44352
Transport voyageurs	7769	77	1	12402
Pêche	51	0	0	120
Total	51622	3689	11%	112208

Source : bulletin d'information statistique n°21 du ministère d'industrie, de PME et de la promotion de l'investissement, P 43, 2012.

3 Données relative au dispositif ANGEM :

Les bilans du dispositif ANGEM jusqu'au 30 juin 2012 fait apparaître les informations suivantes :

L'ANGEM a pris pour sa spécialité le facteur féminin, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à bénéficier des microcrédits (61% des bénéficiaires sont des femmes).

Chapitre I : La création des PME en Algérie dans le cadre des organismes d'appui à la création d'emploi

Les emplois générés par ces microcrédits (451608) se situent dans les secteurs de l'artisanat, de l'industrie, des services, de l'agriculture, et de BTP. Le secteur de petite industrie enregistre 157184 des projets soit 34,81% du total des projets(451608), suivi par le secteur des services avec un taux de 21,09% du total des projets, vient en dernier lieu le secteur commerce pour 61projets.

L'essentiel des microcrédits sont des prêts sans intérêts destinés à l'achat de matières premières.

Tableau n° 11: projets financés par secteur d'activité (cumul au 30/106/2012)

Secteur d'activité	Nombre de prêts	Part %
Agriculture	76291	16,89
Très petite industrie	157184	34,81
BTP	36658	8,12
Service	95256	21,09
Artisanat	86158	19,08
Commerce	61	0,01
Total	451608	100

Source : bulletin d'information statistique n°21 du ministère d'industrie, de PME et de la promotion de l'investissement, P 42, 2013.

3.1 Crédits octroyés par type de financement et par genre :

Tableau n°12 : projets financés selon le type de financement (cumul au 30/06/2012) :

Type de financement	Nombre de crédit octroyé	Emploi créés
Financement achat matière première	423329	634944
Financement triangulaire ANGEM-banque-promoteur	28279	42418
Total	451608	677412

Source : bulletin d'information statistique n°21 du ministère d'industrie, de PME et de la promotion de l'investissement, P 42, 2013.

La réussite de ces programmes publics est tributaire de deux facteurs majeurs, le premier se rapporte à la stabilité des ressources financières de l'économie algérienne et le second lié à la croissance démographique de la population active.

Chapitre I : La création des PME en Algérie dans le cadre des organismes d'appui à la création d'emploi

Conclusion :

Le secteur de PME/PMI est devenu un acteur de premier plan dans la vie socioéconomique par leur contribution à la création d'emploi et de la richesse. En terme d'accompagnement et de soutien, les autorités publiques ont mis en place plusieurs structures et mécanismes en faveur des PME, dans le but est d'améliorer et d'apporter un appui aux investissements et de créer plus d'emploi. Les résultats présentés dans la troisième section, témoignent le rôle et la contribution de chaque dispositif, soit à la création des nouvelles PME pour contribuer à leur tour dans la création d'emploi et de la richesse ainsi que le développement du pays.

Chapitre II :
Les PME féminines en
Algérie.

De nos jours les entreprises féminines jouent un rôle très important, elles participent au soutien économique de leur famille et de leur communauté. Les femmes sont toujours à la recherche de leur indépendance surtout dans le domaine économique par la création des PME.

Le présent chapitre vise dans un premier temps à présenter l'emploi féminin en Algérie, ainsi que la création des PME par les femmes sur le territoire national dans le cadre des dispositifs d'aide et la place qu'elle occupe dans l'économie algérienne.

Section 1: L'analyse de l'activité féminine en Algérie

Au cours de ces dernières années, l'Algérie a connu d'importantes mutations de sa situation de l'emploi. L'amélioration du niveau d'éducation de la population notamment chez les femmes a permis à des filles de poursuivre des études supérieures, de s'insérer plus facilement dans le marché du travail. Cette amélioration a conduit à une augmentation importante de chômage surtout le chômage des femmes, et au développement du secteur informel.

Les enquêtes menées⁹ indiquent que, encore actuellement, la part des femmes dans la population occupée reste faible et que ne progresse que lentement, elles montrent aussi que les travailleuses sont surtout des femmes universitaires, et que les emplois féminins restent largement confiés dans des domaines particuliers : enseignement, administration, santé

1. Education et formation des filles

L'obligation de la scolarisation des enfants âgés de 6 à 14 ans et les efforts fournis par l'Etat algérien au profit du secteur de l'éducation depuis l'indépendance se sont traduits par l'accroissement progressif du taux de scolarisation des filles.

⁹Rapport sur l'emploi et le chômage en Algérie de l'office national des statistiques (ONS), (2001,2011).

Tableau n°13: scolarisation des filles en Algérie.

Taux net de scolarisation des filles	1965/1966	1998 /1999	2003/2004	2004/2005	2010/2011
Taux net de scolarisation 6à15 ans	37%	80,73%	91,80%	92,30%	98.54%
Taux net de scolarisation de 16 à19 ans	/	/	39,70%	41,10%	75.2%
Taux de scolarisation des filles	36.9%	80.73%	91,74%	92,35%	/

Source : établir à partir des données de l'ONS.

D'après le tableau, le taux de scolarisation des filles est passé de 36.9% en 1966 à 59.6% en 1977, puis à 80.73% en 1998, et enfin 92.35% en 2005. En ce qui concerne l'âge, on remarque que la scolarisation des filles âgées de 16 à19 ans enregistre une augmentation avec un rythme moins élevé par rapport à celle de 6 à15 ans. Le taux est passé de 39,7% en 2003/2004 à 41,1% en 2004/2005. Ainsi le tableau suivant montre l'existence d'une relation négative entre l'âge et le taux de scolarisation des filles, plus l'âge augmente plus le taux de scolarisation diminue. Cela indique que les filles n'accèdent pas à tous les cycles de scolarisation à cause des contraintes socioculturelles, la pauvreté...etc.

Tableau n°14 : les étapes de formation des filles entre 2006 et 2010.

	2006 /2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010
Enseignement primaire	4078954	3931874	3247258	3307910
Dont filles%	47,23%	47,31%	47,29%	47,28%
Enseignement moyen	2443177	2595748	3158117	3052523
Dont filles%	49,77%	49,33%	48,73%	48,74%
Total	6522131	6527622	6405375	6360433
Dont filles%	48,18%	48,11%	48,00%	47,98%
Enseignement secondaire	1035863	974748	974736	1171180
Dont filles%	57,57%	58,56%	57,94%	58,25%

Source : établir à partir des données de l'ONS.

De manière générale, au sein des générations postindépendance, filles et garçons ont été scolarisés environ au même rythme, mais avec cependant quelque disparités entre le milieu rural et urbain. Notamment, dans les zones enclavées pauvres où les écoles se trouvent éloignées des lieux d'habitation.

Le tableau précédent montre la forte participation des filles à tous les cycles de scolarisation, la part des filles dans l'enseignement primaire est de 47,23% entre 2004/2005 et qui reste dans le même niveau pour les années à venir 47,28% en 2009/2010.

Pour l'enseignement secondaire la part des filles scolarisées dépasse celui des garçons de 57,73% en 2004/2005 et 58,25% en 2009/2010. En raison de meilleur taux de réussite dans les études (58.31% le taux de réussite pour les garçons contre 61.59% pour les filles dans le cycle secondaire pour l'année 2009¹⁰). Et d'un taux de redoublement et d'abandon scolaire moins élevé que chez les garçons.

2 La population active féminine

La population active telle que définie par le bureau international du travail (BIT) se compose :

-Des occupées, ou personnes en âge de travailler (15ans et plus) et exercent une activité en contre- partie d'une rémunération en argent.

-Des chômeurs, ou personnes en âge de travailler (16 à 59 ans), sans travail et cherchant effectivement un emploi.

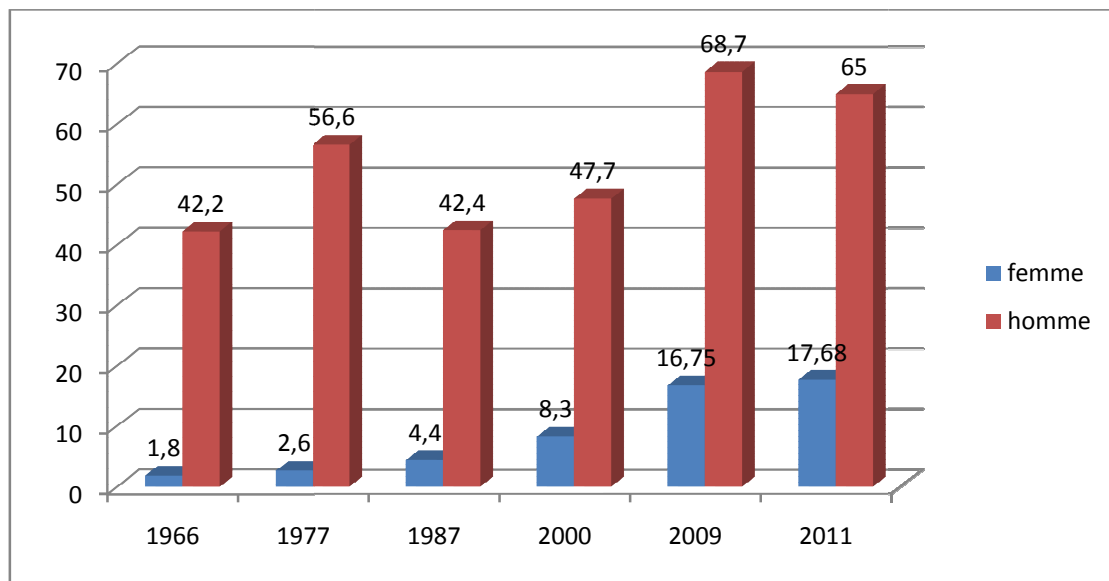
2.1 Évolution de la population active féminine

La population active féminine est passée de 109000 en 1966 à 598000 en 1990 et à 1514000 en 2011. Pour la période (1966-2011), la population active féminine a enregistré une évolution nettement plus supérieure à celle des hommes. En effet, le nombre de femmes actives a été multiplié par 13.89 durant cette période, contre 3.72 pour les hommes. En Algérie la population active féminine s'élève en moyenne à 31222 personnes annuellement. La population active augmentera de 3%, avec un taux de 2,5% pour les hommes et de 4,95% pour les femmes.

¹⁰ Voir annexe n°1

La figure 5 ci-dessous montre que le taux d'activité féminin est très faible au cours de toute la période 1966-1987 (il a atteint une moyenne de 2.93%). Par contre, il est élevé chez les hommes dans la même période (40.4% comme une moyenne). Le taux d'activité féminin a enregistré des progrès à partir de l'année 2000, passant de 8,3% à 17,68% en 2011. Ce dernier est dû aux changements de mentalité des familles algériennes, et de l'amélioration du niveau d'éducation qui exerce un effet positif sur le taux de participation de la population marginalisée sur le marché de travail.

Figure n°4 : évolution du taux d'activité par sexe entre 1966 et 2011.



Source : établi par nous même à partir des données de l'ONS.

2.2 Les principaux déterminants de la population active féminine

Selon les données de l'ONS en 2011¹¹, 79% de l'ensemble de la population active féminine réside en milieu urbain. En fonction de l'âge, le taux d'activité des femmes est maximum entre 25-29 ans (25% des femmes de ce groupe d'âge sont sur le marché de travail).

La situation matrimoniale est un paramètre qui influe sur l'activité des femmes dans la mesure où les plus fortes proportions sont enregistrées par les femmes mariées avec 54.56% de la totalité des actives, suivi des célibataires avec 43.56% et des divorcées, séparées, ou veuves avec 1.9% pour l'année 2011.

L'instruction est un autre facteur qui favorise la présence de la femme sur le marché du travail. Elle constitue le facteur le plus influent de l'activité féminine. Les femmes

¹¹ Voir 'annexe n° 2 et 3.

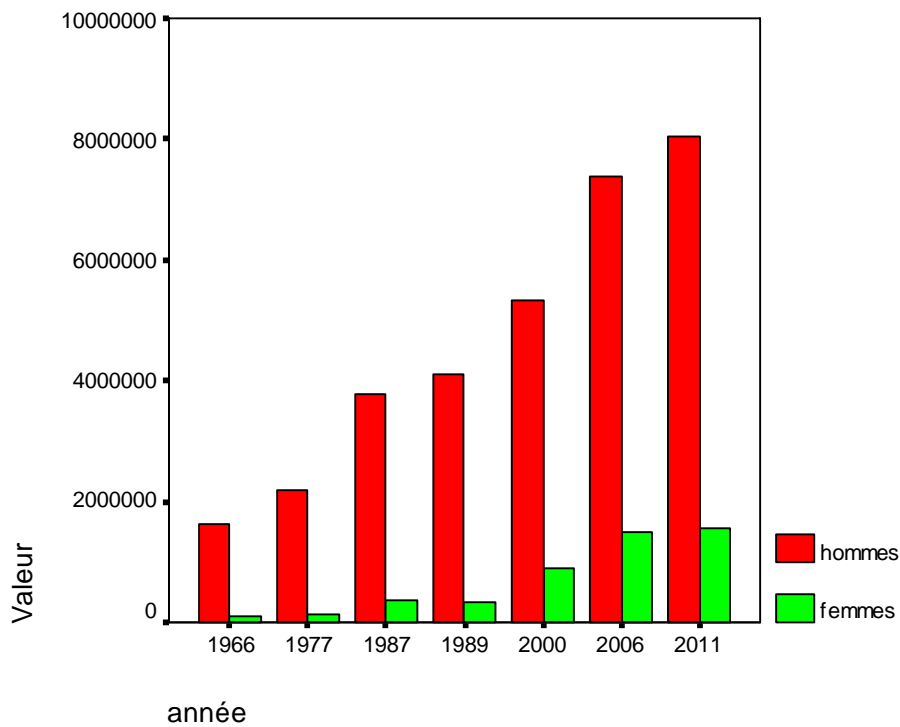
actives sont surtout des femmes qui ont poursuivi leurs études. Plus leur niveau d’instruction augmente plus les femmes sont présentes sur le marché de l’emploi (3.9% sont sans instruction, 7% pour les femmes de niveau primaire, 11.6% pour les moyennes, 18% pour les secondaires et 43.2% pour le niveau supérieur), 68% de la totalité des actives détiennent un diplôme de l’enseignement supérieur et 42.3% pour celles de la formation professionnelle.

2.3 La population occupée féminine

2.4 Evolution de la population occupée féminine

L’observation de la figure suivante, nous montre que le nombre de la population masculine qui a un travail est largement supérieur au nombre des femmes travailleuses au cours de la période 1966-2011, mais le taux d’occupation des femmes augmente d’une année à une autre. Il a atteint 1626199 hommes et 94511 femmes en 1966, et 80344363 hommes et 1561000 femmes en 2011. On remarque que la population occupée masculine en 2011 a augmenté 5 fois qu’elle est en 1966, et la population occupée féminine en 2011 a augmenté 16 fois qu’elle est déjà en 1966.

Figure n°5: la répartition de la population occupée en Algérie selon le sexe.



Source : établi par nous même à partir des données de l’ONS.

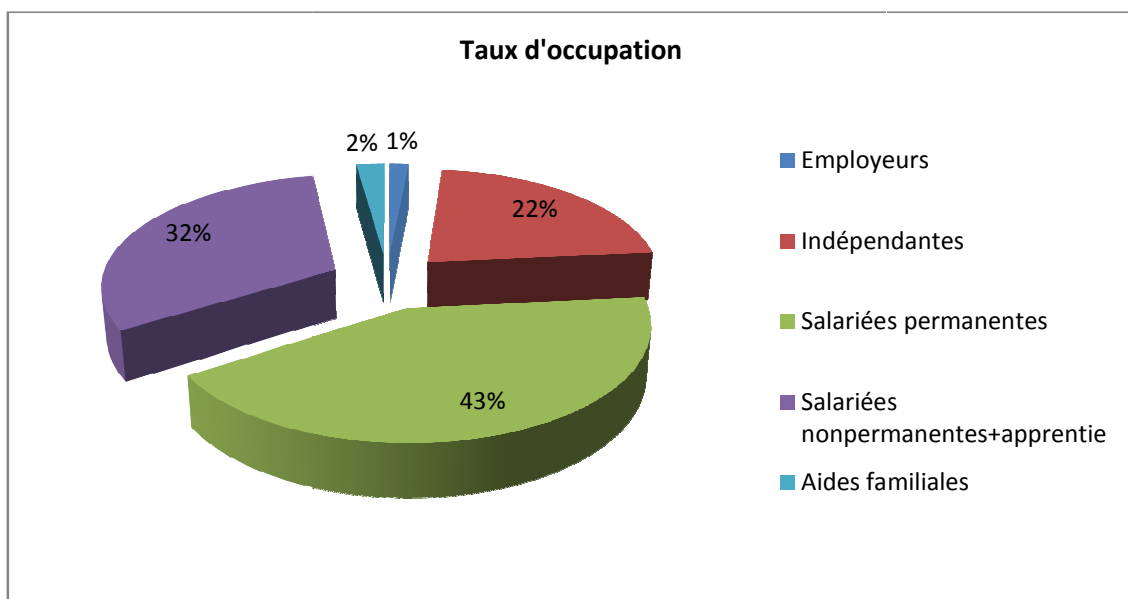
2.5 Les principaux déterminants de la population occupée féminine

Les données de l'ONS de 2011¹² confirment qu'au même titre que la population active, la population occupée féminine est plus présente au milieu urbain où elle représente plus de 79% de l'ensemble de la population féminine occupée.

Le taux d'occupation féminin selon le groupe d'âge est de 25 à 34 ans avec 20.2% de la totalité des occupées.

En matière de la situation dans la profession figure n°7, la préférence des femmes va au salariat permanent (42.73%), même si ce statut régresse fortement en Algérie. Les salariées non permanentes et les apprenties viennent en deuxième position avec 31.65% du total des occupées.

Figure n° 6: répartition du taux d'occupation féminin selon la situation dans la profession en 2011



Source : établir par nous même à partir des données de l'ONS.

Peu d'information sont disponible quant au travail à domicile qui se rapporte généralement à des activités traditionnelles (coutures, artisanat, pâtisserie...), dont une grande part s'inscrit dans l'économie informelle. A titre illustratif, la part des travailleuses à domicile a fortement augmenté à partir de 1989 et a atteint une proportion moyenne de l'ordre de 30% du total des femmes occupées sur la période. Les femmes autant que les hommes exercent dans l'informel. Plus de la moitié des femmes

¹² Voir l'annexe n°4.

occupées (51%) en 2010, tout comme les hommes (54%), n'est pas affiliée à la sécurité sociale. La différence entre sexes est surtout perceptible au sein de la catégorie des indépendants. Au sein des femmes de cette catégorie, on compte 93% de femmes non déclarées à la sécurité sociale contre 69% chez leurs homologues masculins.

Le service non marchand¹³ est le secteur le plus employeur pour les deux sexes en Algérie. Il emploie 63.1% de la totalité des travailleuses. Près de 60% des femmes occupées sont employées dans les secteurs de la fonction publique (tableau n°15).

33.5% de la totalité des emplois féminins sont observés chez les femmes qui ont un niveau supérieur, et 52.5% pour les femmes qui détiennent des diplômes des études supérieures.

Pour la situation matrimoniale, la plus forte proportion sont enregistrées chez les célibataires avec 52.59% de la totalité des occupées, suivi par les mariées avec 38.76%.

La ventilation selon le secteur juridique fait ressortir que 60 % de la population occupée exerce dans le secteur privé ou mixte, soit un effectif total de 5 756 000 personnes. Cette part atteint 63.8 % chez les hommes, et 40.1 % auprès de la population occupée féminine.

Tableau n°15 : répartition de la population occupée selon le secteur d'activité en millier et en % (2011)

Secteur d'activité	L'effectif	%
Agriculture¹⁴	46	3
Industrie	348	22.2
construction	24	1.6
Commerce¹⁵	58	3.7
Transport et communication	33	2.1
Autres services marchands	67	4.3
Autres services non marchands	984	63.1
Total	1561	100

Source : établir à partir des données de l'ONS, 2012

¹³ Administration, défense, éducation, santé et action sociale, services collectifs, sociaux et personnels, activités des ménages, activités extraterritoriales.

¹⁴ Y compris : l'agriculture ; la chasse ; la sylviculture ; la pêche ; et l'aquaculture.

¹⁵ Commerce et réparations automobile et l'article domestique.

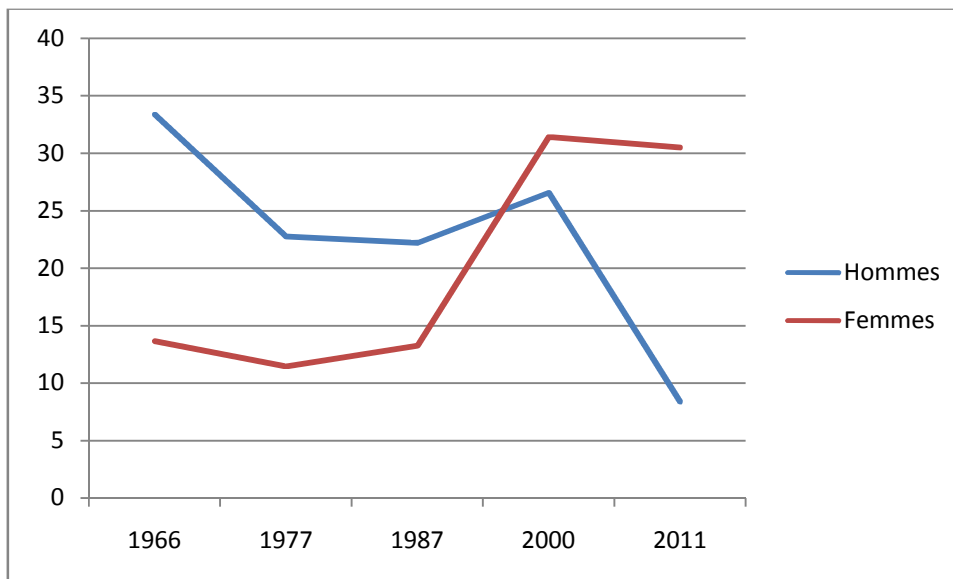
3 Le chômage des femmes en Algérie :

Les femmes en chômage constituent la deuxième composante de la population féminine active.

3.1 La population en chômage selon le sexe :

D'après l'observation de la figure, nous constatons que le taux de chômage de la population active masculine baisse d'une année à l'autre, passant de 33.36% en 1966, à 22.19% en 1987, à 8.4% en 2011. Par contre pour les femmes, on remarque que le taux de chômage a connu une diminution légère durant la période 1966-1987, il est passé de 13.65% en 1966 à 13.25 en 1987. A partir de 1987, le chômage féminin connu une augmentation, il a atteint 19,2% en 2011. Cet accroissement est expliqué par l'augmentation de la part de la population active féminine qui est passée de 1.8% en 1966 à 17.68% en 2011.

Figure n°7 : la répartition du taux de chômage selon le sexe entre 1966 et 2011:



Source : établir à partir des données de l'ONS.

3.2 Les principaux déterminants du chômage féminin

Le chômage des femmes est caractérisé par deux périodes. Talahite¹⁶ dans son analyse a retenue ces deux phases de cette évolution :

¹⁶ F.Talahite, « Algérie, l'emploi féminin en transition », conférence internationale « Inégalités et développement dans les pays Méditerranéens », université de Galatasaray, 2009.

La première période (1962-1989), où l'Algérie n'a pas réalisé de progrès significatifs en matière d'accès des femmes à l'emploi, les taux d'activité féminine sont très faibles. Trois facteurs peuvent être déterminants de cette faiblesse, Le facteur démographique permet d'expliquer la faiblesse de l'activité féminine, lorsqu'on examine notamment l'âge au mariage et le nombre d'enfant par femme. Le niveau de scolarisation des filles, l'évolution importante du taux de scolarisation des 6-14 ans pour les garçons, par contre les filles sont moins scolarisées dans cette période. Le poids des traditions, ou les facteurs socioculturels, en particulier le poids des traditions et de la religion, les quelles seraient hostiles au travail de la femme.

Seconde période (1989 à nos jours), l'augmentation du taux global de participation est due à l'augmentation de la part des femmes dans la population active. En effet, le taux de participation masculin diminue passant de 85% à 80% environ, tandis que le taux féminin double, passe de 8,7% à 17%, puis se stabilise autour de 16%, ces changements sont liés à l'augmentation brutale de la pauvreté, qui aurait poussé les femmes sur le marché de travail et l'arrivée des femmes diplômées sur ce dernier, Boukha-Hassen et Talahite (2007)¹⁷ dans leur explication de l'évolution de la participation des femmes ont mis en évidence l'effet qu'exerce le niveau d'éducation, sur les taux de participation au marché de travail.

Le chômage touche particulièrement les jeunes femmes. 70% des chômeuses ont moins de 30 ans ; 79.32% en milieu urbain et 20.68% en zone rurale¹⁸. Le taux de chômage est de 37.34% pour les femmes de moins de 20 ans, 21.3% celles qui appartiennent au groupe d'âge 30 à 39 ans et 6.17% pour la tranche d'âge 40 à 59 ans, pour l'année 2011.

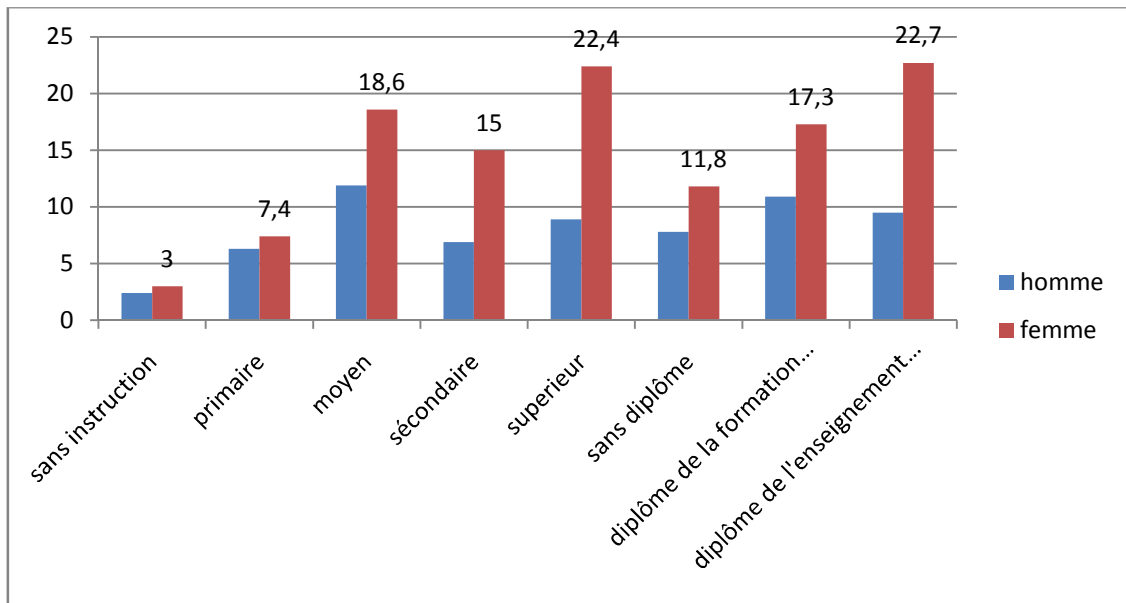
Toute la difficulté réside dans l'insertion des jeunes dans le monde du travail. Etant jeunes, les femmes célibataires sont les plus touchées par le problème du chômage¹⁹.

Le chômage touche d'une grande part les diplômées de l'enseignement supérieur (figure 9) avec 22.7% de la totalité des chômeuses, et celles qui détiennent un diplôme de la formation professionnelle avec 17.3% de la totalité des femmes qui n'ont pas un emploi.

¹⁷ R. Boukha-Hassen et F. Talahite, « marché du travail, régulation et croissance économique en Algérie », document de travail du CEPN-CNRS, n°03-2007, p 07

¹⁸ Voir annexe n°5

¹⁹ Voir annexe n°6

Figure n°8: le taux de chômage par niveau d'instruction et diplôme obtenue en 2010

Source : établir à partir des données de l'ONS.

Section 2 : environnement globale et spécificités de la femme créatrice d'entreprises Algérie :

Les études sur la création des entreprises ont surtout concerné le sexe masculin, la femme comme un sujet d'études est un phénomène récent. Le marché de l'entrepreneuriat n'est plus limité aux entrepreneurs homme, la concurrence féminine dans le domaine de la création d'entreprise se développe dans les différents secteurs d'activités. Il y a plusieurs difficultés et contrainte entravant le développement de la création des entreprises féminines et de déceler les facilités et opportunités pour des activités de business développer par les femmes chefs d'entreprises, ceci afin de proposer aux entreprises, pour mettre en place des mesures pour favoriser le développement de la création des entreprises féminines.

1 Définition de la femme entrepreneur en Algérie

D'après les études réalisées sur la création des entreprises féminines en Algérie, il n'existe aucune définition spécifique sur la femme entrepreneure algérienne. On essayant de définir ce concept à travers notre lecture sur la création des entreprises.

En effet, pour l'un des pays voisins comme la Tunisie, Denieul dans son ouvrage sur les femmes entrepreneurs en Tunisie a fait rassembler ces éléments au sein d'une relation socioéconomique globale entretenue par un acteur social à plusieurs niveaux et simultanément offert : S'insérer sur un même marché ou se réguler une offre et une demande gérer c'est-à-dire, organiser et administrer des biens ou une unité économique, peut risquer et mettre en jeu sa volonté et sa responsabilité personnelle dans une prise d'initiatives²⁰.

Ainsi, en ce qui concerne l'Algérie, la définition appropriée à l'entrepreneur féminin que nous avons pour but de lui attribuer est la suivante : la femme entrepreneur algérienne désigne celle occupant l'une ou plusieurs des fonctions suivantes : présidente directrice générale, vice présidente directrice générale, présidente du conseil de surveillance, présidente ou membre de directoire, administratrice directrice, directrice générale, directrice générale adjointe, actionnaire majoritaire, les entreprises détenues à 50% par des femmes, gérante et cogérante et ceci, que ce soit public ou privé, qu'elle soit propriétaire ou non.

En effet, cette définition expose la sphère économique algérienne correspondant au facteur féminin lié aux postes de direction, de gestion et de cogestion. Et liées globalement à l'entrepreneuriat, la définition variera avec le développement du poids de l'entrepreneuriat féminin sur le poids total.

2 Les motivations qui poussent les femmes algériennes à entreprendre

Une femme est incitée à construire sa propre entreprise pour plusieurs raisons qui peuvent être d'ordre personnelle, ou due aux circonstances extérieures.

- **Les facteurs qui poussent les femmes à entreprendre :** comprennent
 - Des conditions de travail inacceptables, des horaires trop rigides.
 - Absence des sources de revenu (les femmes divorcées, les femmes veuves, et les célibataires).
 - Le niveau élevé de chômage féminin.
 - L'insatisfaction dans le travail salarié à cause des conditions de travail inacceptables, une ségrégation dans l'attribution des postes.
 - Le niveau élevé de chômage féminin.

²⁰ P.N.DENIEUL, « femmes et entreprise en Tunisie : essai sur les cultures de travail féminin », Ed. L'harmattan, Paris, 2004.

- L'absence des structures de prise en charge d'enfants en bas d'âge.

• **Les facteurs qui attirent les femmes algériennes vers la carrière d'entrepreneur et création d'entreprise :**

- Le besoin d'avoir des horaires souples.

- Assouvir le besoin d'indépendance et d'accomplissement (refus de travailler pour une tierce personne).

- Développer leurs idées propres en premier lieu et de réaliser un profit en deuxième lieu.

3 Evolution et Caractéristiques des entreprises créent par les femmes dans le cadre des dispositifs d'aides

3.1 Bilan de création de PME entreprise selon le genre (ANSEJ et CNAC)

Le choix de présenter le bilan de deux dispositifs ANSEJ et CNAC n'est pas fortuit, il est du essentiellement au fait qu'ils sont presque les seuls organismes qui tient des statistiques par sexe.

Les tableaux n°16 et 17, indique la participation des femmes à la création des micros entreprises dans le cadre de l'ANSEJ et de la CNAC. Sur 223437 projets financés par l'ANSEJ jusqu'au 30 juin 2012, seulement 23302 micro entreprises ont été créés par des jeunes promotrices, et en ce qui concerne la CNAC, sur 55311 projets financés jusqu'au 30 juin 2012, près de 3689 de projets ont été initiées par des femmes.

La création des micros entreprises dans le cadre de ces dispositifs concerne certain secteur que d'autre où on a enregistré des taux plutôt élevé. Il s'agit notamment pour les deux dispositifs, les professions libérales et dans une moindre mesure, les services et l'artisanat avec des taux de féminités respectivement de 43%,19 % et 18% pour l'ANSEJ, et 46%, 22% et 19% pour le dispositif CNAC. Les femmes sont moins présentées dans plusieurs secteurs qui demeurent des domaines exclusivement des masculins. Tel que la pêche, la maintenance et le BTP ; secteur ou les taux de féminité enregistrés sont très faible pour les deux dispositifs.

Tableau n°16 : part des femmes dans la création des PME entreprises (ANSEJ) cumul jusqu'au 30/06/2012

Secteur d'activité	Nombre de projet financés	Femmes	Taux de féminité
Service	65265	12276	19
Transport voyageur	16331	456	3
Artisanat	28253	5040	18
Transport marchandise	47447	640	1
Transport frigorifique	9269	298	3
Agriculture	21431	1067	5
Industrie	10237	1007	10
BTP	15214	410	3
Professions libérales	4614	1969	43
Maintenance	4230	107	3
Pêche	685	11	2
Hydraulique	461	21	5
total	223437	23302	10

Source : bulletin d'information du ministre de la PME et l'artisanat.

Tableau n°17 : part des femmes dans la création des PME entreprises (CNAC) cumul jusqu' au 30/06/2012.

Secteur d'activités	Nombre de projets financés	
	femme	Taux de féminité
Profession libérale	73	46
Artisanat	405	22
Service	1918	19
Industrie	590	19
Agriculture	158	8
Maintenance	10	3
Bâtiment et travaux publique	52	2
Hydraulique	2	2
Transport de marchandises	404	1
Transport voyageurs	77	1
pêche	0	0
Total	3689	11%

Source : bulletin d'information du ministre de la PME et l'artisanat, n°21,2012.

3.2. Evolution des PME féminines financés dans le cadre des dispositifs d'aide (ANSEJ)

Globalement le nombre des entreprises créées dans le cadre des organismes d'appui à la création d'emploi s'élève à 599999 PME en juin 2012, dont 36.58% appartiennent aux femmes, et 87.88% sont financées par l'ANGEM.

Tableau n°18 : nombre de PME féminines créées dans le cadre des organismes d'appui à la création d'emploi cumul jusqu' au 30/06/2012 :

Les organismes	Total des projets financés	La part des femmes	Taux de féminité
ANSEJ	223497	23032	10.3
ANGEM	321251	192751	60
CNAC	55311	3689	6.67
Total	599999	219472	36.58

Source : établir à partir des données du bulletin d'information statistique n°21 de la PME, 2012

Tableau n° 19: évolution moyenne des entreprises féminines financées par l'ANSEJ entre 2006 et 2012

Années	Nombre de projets financés		Evolution féminin	
	Homme	Femme	Nombre	Taux (%)
2006	67377	10901	-----	-----
2007	74214	12166	1265	11.6
2008	77512	12707	541	4.44
2009	90546	14754	2047	16.11
2011	161803	21321	6567	44.51
2012	223344	25803	4482	21.02
Evolution moyenne	25994	2483	2483	16.66

Source : établi par nous même à partir des bulletins du ministre de la PME (2006-2012).

Les données statistiques publiées par le ministre de la PME et de l'artisanat, relatives aux entreprises féminines créées dans le cadre du dispositif ANSEJ, nous permettent

d'avoir une idée sur les évolutions annuelles et du degré d'implication des femmes dans la création des micros entreprises pendant la période 2006 à 2012, et qui sont présentées dans le tableau n°19. Nous constatons que le nombre total des projets financés est en évolution continue pour les femmes et les hommes presque avec le même rythme. En effet, le nombre total des projets féminins a atteint 10901 projets au 31 décembre 2006, et 25803 projets financés au 31 décembre 2012, soit plus de 50%.

3.3 La répartition des entreprises créées par les femmes par secteur d'activité :

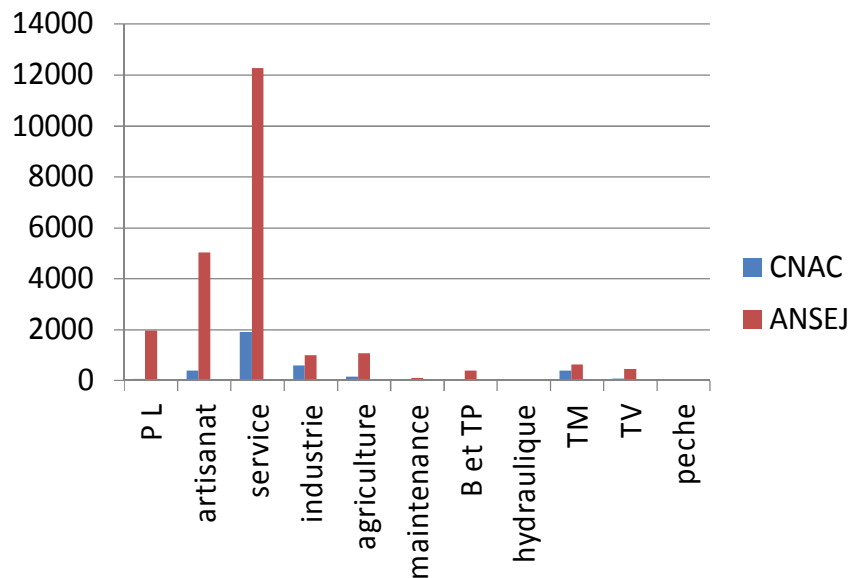
Les femmes en affaires sont concentrées dans le secteur tertiaire, à savoir le secteur des services qui représente plus de la moitié du total des micros entreprises appartenant aux femmes pour les deux dispositifs (14194 entreprises). Pour l'ANSEJ, le secteur d'artisanat vient en deuxième lieu avec 5040 entités, suivi par les professions libérales avec 1969 entreprises.

En effet, ces secteurs ont atteint 80% de la totalité des projets lancés par des femmes pour les deux dispositifs. Cependant d'autres secteurs semblent être moins ciblés par les femmes à l'image de l'agriculture et une quasiment absence dans certains secteurs tel que hydraulique, pêche qui demeure des domaines exclusivement masculins.

En effet, bon nombre de femmes travaillent dans les professions libérales en Algérie, nous pouvons citer les médecins, dentistes, pharmaciennes et avocates. Les projets d'investissement peuvent inclure l'achat d'équipements ou de locaux. Dans le secteur des services, il y a une multitude de créneaux allant des sociétés d'entretiens, aux transports de voyageurs et de marchandises.

Dans le secteur de l'artisanat, nous trouvons, la couture, la confection de tapis, poteries, de bijoux traditionnels... etc.

Figure n°9: les PME féminines créent dans le cadre de l'ANSEJ par secteur d'activités cumul jusqu' au 30/06/2012



Source : bulletin d'information statistique du ministre de l'industrie, de la PME et de la promotion de l'investissement, n°21,2012.

3.3.1 La taille des entreprises créées:

Les femmes entrepreneurs sont concentrées sur des secteurs tertiaires (professions libérales, textile, artisanat.....), nécessitant peu de main-d'œuvre, cela favorise leur exploitation dans la micro entreprise (ce sont des entreprises avec moins de dix employés), une part non négligeable d'entre elles se trouve en exploitation des PME. Donc il existe une disparité importante entre la taille d'une entreprise gérée par une femme ou un homme, les hommes se trouvent généralement en grandes entreprises. Entreprises à plus de 100 employés. Le recours des femmes aux micros entreprises ou parfois à la PME s'explique par, le fait que, les femmes ne disposent pas d'un grand revenu l'or du démarrage de son projet entrepreneurial. De plus, les femmes autonomes

consacrent moins de temps à leurs entreprises que les hommes. Elles se trouvent dans l'obligation de concilier leurs responsabilités entrepreneuriales avec celles familiales.

4. Principaux obstacles rencontrés par les femmes entrepreneurs algériennes

4.1 Les obstacles socioculturels :

Au plan socioculturel des préjugés défavorables à l'égard des femmes obstruaient leurs accidents culturels d'activités, cet accident culturel expliquerait aussi la restriction le choix de secteur d'activités des femmes. Nous pouvons ajouter le niveau d'instruction des femmes qui est généralement faible. L'éducation des jeunes filles empreinte de préjugés. Cet état de choses réduit considérablement les chances des filles et des femmes pour suivre une formation professionnelle.

4.2 Les obstacles d'ordre infrastructurels :

S'agissant des obstacles infrastructurels, l'accès au crédit, à la technologie, aux services d'appui et à l'information est difficile pour les femmes, les structures d'encadrements existantes semblent très insuffisantes pour l'encadrement de la masse féminine dont plus de résidentes en milieu rural, dont le système de transport et de communications très faible.

4.3. L'absence d'un environnement incitatif : les intervenants destinés à promouvoir l'entrepreneuriat féminin n'obtient pas de résultats satisfaisant. Il s'agit particulièrement des programmes généraux de développement, des politiques fiscales et monétaires, de la législation et d'une concurrence très forte des produits importés avec une marginalisation de la région depuis l'indépendance due à une absence quasi-totale de structure d'insertion économique.

En effet, il arrive que les femmes manquent de confiance en elle ou même qu'elles aient une image négative d'elle, les femmes éprouvent des difficultés à concilier leurs rôles familiaux et les contraintes de temps qu'implique l'exercice de l'activité économique.

5. Principales recommandations

Afin d'inciter le travail de la femme en Algérie, certains recommandations et solutions sont proposées dans ce qui suit, sur différents plan, financier, promotionnel et organisationnel.

5.1 Le financement

- Spécialiser des banques dans les microcrédits.
- Identifier des mécanismes de gestion des dossiers permettant la réduction des délais de traitement et d'octroi de crédit financier.
- Dans le but d'accroître et de mieux accéder au financement, il faut que les femmes chefs d'entreprise soient accompagnées afin de mieux négocier avec les institutions.

5.2 La promotion

- Appuyer la participation des organisations et association des femmes entrepreneurs dans la formulation et l'évaluation des politiques de promotion (commerciale, investissement, mobilités des travailleurs).
- Créer des associations au niveau national ou maghrébin par secteur d'activité.
- Promouvoir la prise de décision des femmes et les faire participer au niveau de différents organes décisionnels.

5.3 Communication

- Renforcer l'information mais surtout l'information pertinente avec la création d'un organisme statistique chargé de fournir des statistiques fiables sur l'entrepreneuriat féminin au niveau national.
- Améliorer l'information portant sur l'ensemble des dispositifs de création d'activité.
- Vulgariser les contenus des dispositifs par la tenue de séminaires, conférences, allant vers la proximité la plus proche.
- Améliorer les réseaux d'information et de sensibilisation à l'entrepreneuriat féminin ainsi que l'appui sur les mécanismes d'appui aux PME.
- Intégrer la question du genre dans la politique globale concernant le développement des TIC et les télécommunications.

5.4 La formation :

- Renforcer les actions de formations et de développement des compétences par le biais des différents organismes et associations :
 - centres techniques et associations des FCE ;
 - offices de la formation professionnelle.
 - organismes privés ou étrangers de formation.

- Initier des formations préparées à l'entrepreneuriat au sein des universités et grandes écoles.
- Elaborer des programmes de formation en direction des femmes travaillant dans l'informel, pour leur permettre d'accéder et d'insérer dans le secteur économique par le biais des dispositifs.
- Accroître les formations visant l'accompagnement des entrepreneurs dans des structures d'incubation à l'intention des femmes.

Conclusion

Les femmes entrepreneurs sont considérées comme le meilleur espoir pour faire sortir leur famille de la pauvreté. À mesure que les femmes développent leurs compétences et acquièrent de l'expérience et que les barrières à leur participation complète dans la vie économique de leur communautés s'écroulent, l'intégration des valeurs dites féminines sur le lieu de travail devrait créer un environnement de travail plus humain et mieux équilibré. Il est dans l'intérêt de l'économie algérienne de soutenir la femme entrepreneur et d'encourager les initiatives de création d'entreprises par la gent féminine, en améliorant les dispositifs mis en place par les pouvoirs publics et les collectivités locales, afin d'accroître la richesse économique du pays.

Chapitre III :
La création des PME
féminines à Bejaia
dans le cadre de
I'ANGEM

Après avoir fait une présentation générale sur la place de la femme et la création des PME féminines en Algérie, nous passerons à évaluer la création des entreprises féminines dans le cadre de l'ANGEM dans la wilaya de Bejaia comme cas particulier.

Ce chapitre se compose de trois sections : dans la première nous allons rappeler les différentes modalités et procédures de création d'une micro entreprise dans le cadre de l'ANGEM ; la deuxième section sera consacrée à la présentation de la place de la femme et la situation des PME dans la wilaya de Bejaia ; et dans la dernière nous allons essayer d'évaluer et d'analyser le dispositif ANGEM.

Section 1 : modalités et procédures de création d'une micro entreprise dans le cadre de l'ANGEM.

Le dispositif ANGEM (Agence nationale pour la gestion du microcrédit) a été créée par le décret exécutif n°04-14 du 22 janvier 2004. L'ANGEM œuvre pour l'accessibilité de ses prestations financières et non financières aux populations qui en sont aujourd'hui exclues ou vivant une situation de précarité à cause de la faiblesse de leurs ressources. Par le micro crédit, elle vise des retombées remarquables et positives sur l'amélioration de conditions de travail et de vie individuelle et collective des bénéficiaires ainsi que la promotion et la valorisation de leurs compétences et savoir-faire.

1 Organisation de l'ANGEM²⁰ :

L'agence nationale de gestion du microcrédit est dotée d'un conseil d'orientation et d'un comité de surveillance, elle est dirigée par une direction générale.

1.1 Le conseil d'orientation :

Les membres du conseil d'orientation sont désignés par arrêté du ministre chargé de l'emploi, pour une période de trois ans renouvelable. Le président du conseil d'orientation est élu par ses pairs, pour une période d'un an, il est assisté d'un vice-président élu dans les mêmes formes et pour la même période, les membres du conseil d'orientation perçoivent des indemnités prévues par la réglementation en vigueur.

Le secrétariat du conseil d'orientation est assuré par le directeur de l'agence pour.

²⁰ ANGEM de Bejaia.

- Améliorer le secteur industriel afin de répondre aux exigences de rationalité économique.
- Définir les mécanismes qui permettent d'absorber le chômage et de maîtriser l'inflation, parmi lesquels s'insère le dispositif que nous étudions.

1.2 La direction générale :

Le directeur général de l'agence est nommé par décret sur proposition du ministre chargé de l'emploi, il est mis fin à ses fonctions dans les mêmes formes. Le directeur général est investi des pouvoirs de gestion pour agir au compte de l'agence, il est chargé :

- D'assurer la représentation de l'agence à l'égard des tiers et pour signer tout acte engageant l'agence ;
- De suivre la réalisation des projets assignés à l'agence ;
- D'élaborer le budget de l'agence et son programme d'action afin de le proposer au conseil d'orientation ;
- Adresser au ministre chargé de l'emploi un rapport annuel d'activité accompagné des bilans et compte de résultat à la fin de chaque exercice ;
- D'assurer le fonctionnement des services et d'exercer l'autorité hiérarchique sur l'ensemble du personnel de l'agence.

1.3 Le comité de surveillance de l'agence :

Le comité de surveillance est composé de trois membres désignés le conseil d'orientation, elle désigne son président parmi ses membres pour la durée de son mandat : il est chargé :

- D'exercer pour le compte de conseil d'orientation, le contrôle de la mise en œuvre de ses décisions ;
- De présenter au conseil d'orientation ses observations et recommandation sur les états prévisionnels de recettes et dépenses de l'agence et son programme d'activité, ainsi que sur le rapport de gestion du directeur général ;
- Donner son avis sur les apports périodiques de suivi, d'exécution et d'évaluation établis par le directeur général.

❖ Pour appliquer la décentralisation des activités de l'ANGEM et de réduire les délais dans les prises de décision, l'attenué régionale représente un lieu fonctionnel entre les directeurs centraux et les coordinations de wilayas, ces derniers sont composés:

- D'un coordinateur de wilaya.
- Des accompagnateurs au niveau des daïras.
- D'un représentant du fond de garantie mutuelles des microcrédits.

2 Les aides et les avantages accordés par l'ANGEM:

L'ANGEM assure le conseil, l'assistance technique et l'accompagnement des promoteurs durant les étapes de leurs projets.

Les promoteurs de crédit bancaire bénéficient d'un taux d'intérêt réduit (10à20% du taux commerciale appliquée par les banques et les établissements financiers, l'ANGEM prend à sa charge la différence avec le taux réel.

3 Les délais de remboursement :

3.1 Le financement mixte (ANGEM-promoteur)²¹ :

Le délai de remboursement du prêt non rémunéré est de 15 mois, le montant du PNR est réparti en échéances égales versées à la fin de chaque trimestre avec un différé de remboursement égal à six mois.

3.2 Le financement mixte (banque-promoteur)²² :

Le délai de remboursement de crédit bancaire est de 3 ans, le montant est réparti en échéances égales payées chaque trimestre avec un différé de 12 mois lorsque il s'agit d'une activité de production, est de 6 mois, lorsque il s'agit d'un service.

3.3 Le financement triangulaire (banque-ANGEM-promoteur)²³ :

Le prêt non rémunéré : le délai de remboursement est fixé à 3ans, le montant à rembourser est réparti en échéances égales versées à la fin de chaque trimestre avec un différé de remboursement de 6 mois.

Le prêt bancaire : le délai est fixé à 5ans lorsqu'il s'agit d'une activité de production, le montant doit être remboursé et repartit à n échéances égales payées chaque fin de trimestre avec un différé d'une année. Lorsqu'il s'agit d'un service, le délai de remboursement est porté à 3ans seulement, le montant est réparti en échéances égales versées chaque trimestre avec un différé de remboursement de 6 mois.

²¹ ANGEM de Bejaia.

²² Idem.

²³ Idem.

Chapitre III La création des PME féminines à Bejaia dans le cadre de l'ANGEM

Tableau n°20: Bilan global de l'ANGEM, cumul jusqu'au 30/06/2012.

	Programme de financement		
	ANGEM-promoteur	Banque-ANGEM-promoteur	Total
Nombre de visites reçues			11067
nombre de dossiers déposés	3224	1692	4916
Nombre de dossiers éligibles	2963	1571	4534
Nombre de dossiers transmis aux banques		1126	1126
Dont par : BNA	/	232	232
BADR	/	225	225
BDL	/	340	340
BEA	/	92	92
CPA	/	237	237
Nombre de PNR octroyés	3155	528	528
Nombre d'emploi prévus	4733	792	792

Source : ANGEM de la wilaya de Bejaia.

4 Le processus de prise de décision dans le cadre de dispositif du micro crédit en Algérie (ANGEM) :

4.1 La constitution du dossier d'éligibilités²⁴ :

❖ Eligibilité du promoteur :

-extrait de l'acte de naissance ;

-certificat de résidence de moins de 6 mois ;

-photocopie de la carte nationale d'identité (CNI) ;

²⁴ ANGEM de Bejaia.

-Copie certifié conforme des diplômes, attestation de stage, on toute autre document justifiant la qualification professionnelle ou de savoir faire.

-Disponibilité de l'apport personnel.

❖ Eligibilité du projet :

-Factures pro formas des petits matériels, et matières premières de démarrage ou l'achat de matières premières.

-Etude technico-économique.

4.2 Les étapes de confection du dossier de demande d'éligibilité au dispositif ANGEM :

Le processus de prise de décision passe par quatre étapes, en effet des campagnes de sensibilisation et de vulgarisation du dispositif soit menées par l'accompagnateur avec l'appui du mouvement associatif sollicité à cet effet, le promoteur emprunteur se rapproche de l'accompagnateur de daïra pour une prise de contact préliminaire.

Une fiche de renseignement permet à l'accompagnateur d'apprécier l'opportunité du projet. Dans le cas où le promoteur est bénéficiaire potentiel, l'accompagnateur lui demande de constituer son dossier d'éligibilité.

4.2.1 L'examen du dossier d'éligibilité :

Après une première vérification des pièces exigées, un récépissé de dépôt du dossier est remis au promoteur, l'accompagnateur procède à l'examen et au traitement du dossier.

4.2.2 L'éligibilité du projet :

L'accompagnateur procède à la programmation d'entrevue sur le projet, et l'accompagnement nécessaire pour la maturation de son projet conformément à l'article n°04-15 du 22 janvier 2004. Fixant les conditions et le niveau d'aide accordée aux bénéficiaires du microcrédit.

4.2.3 La prise de décision et l'établissement de l'attestation d'éligibilité :

Sur la base de dossier d'éligibilité du promoteur, du coût global du projet, de l'étude technico-économique, des factures pro format, d'accompagnateur introduit pour validation, le dossier d'éligibilité du promoteur auprès des services locaux de l'agence nationale de microcrédits (ANGEM), une commission administrative composée de coordinateur et des différents accompagnateurs au niveau des daïra aura la responsabilité de statuer sur l'éligibilité des promoteurs.

En cas de validation du dossier, le coordinateur de wilaya procède à l'établissement d'une attestation d'éligibilité qu'il signe et transmet à l'accompagnateur.

L'attestation d'éligibilité fera ressortir également d'éligibilité du projet aux aides octroyées par l'Etat, et elle sera établie en quatre exemplaires. Muni de l'attestation d'éligibilité, le promoteur se rapproche de la banque, choisie par le coordinateur, pour la mise en place du financement du projet. Dans le cas où le promoteur dispose d'un équipement susceptible d'être rentabilisé et répond aux conditions d'éligibilité, il peut bénéficier d'un prêt non rémunéré pour l'achat de matières premières.

Aidé par l'accompagnateur, le promoteur-emprunteur constitue le dossier de crédit exigé par la banque ou les établissements financiers dans le cas où l'institution financière notifie son accord de financement du promoteur.

4.3 Octroi du microcrédit :

En plus de versement par l'ANGEM du prêt non rémunéré, le promoteur est le destinataire d'un reçu de versement délivré par l'institution financière, et il doit :

- ✓ Justifier son adhésion au fond de garantie mutuel des microcrédits.
- ✓ Compléter ce dossier par les pièces exigées par l'institution :
 - déclaration sur l'honneur.
 - engagement.
 - attestation d'éligibilité du projet.

Alors, une fois le dossier complété, l'institution financière établit une décision d'octroi d'un microcrédit à taux bonifié. Une convention de crédit à taux bonifié comportant notamment un échéancier de remboursement est établie par la banque et elle est signée par les deux parties, des copies seront déposées par le promoteur au niveau du :

- Du fonds de garantie mutuel des microcrédits (FGMMC).

Chapitre III La création des PME féminines à Bejaia dans le cadre de l'ANGEM

- De la coordination.

Les remboursements du prêt non rémunéré sont centralisés dans un compte unique CCP ouvert à cet effet, cette mesure permettra de réinjecter rapidement dans le dispositif les fonds, et assurer une meilleure station de l'octroi des prêts non rémunéré (PNR). En cas de non remboursement des crédits bancaires par le promoteur, interviennent les procédures précontentieuses des banques, il s'agit de :

- Relancer.
- Possibilité de rééchelonner le remboursement du crédit.
- Carence, dûment constaté par huissier.

Le système d'information de l'ANGEM sous être exhaustif repose sur un ensemble de documents composé de :

-l'attestation d'éligibilité : qui visée par le coordinateur après contrôle sur les critères, l'accès au microcrédit.

-l'étude technico-économique : est un document établie par les structures de l'ANGEM, et comprend :

- ✓ Des informations sur le promoteur (nom, prénom...)
- ✓ Une présentation du projet.
- ✓ La structure de financement du projet.
- ✓ L'échéance de remboursement du projet.
- ✓ L'octroi du prêt non rémunéré pour compléter l'apport personnel.
- ✓ La convention d'octroi de prêt non rémunéré fixant les conditions.
- ✓ Le contrat d'adhésion au fond de garantie mutuel des microcrédits (FGMMC).

Conclusion : Il est très important de faire la différence entre les crédits accordés par l'ANGEM qui permettent un développement économique et ceux en vue d'amélioration des conditions de vie et la situation sociale des individus.

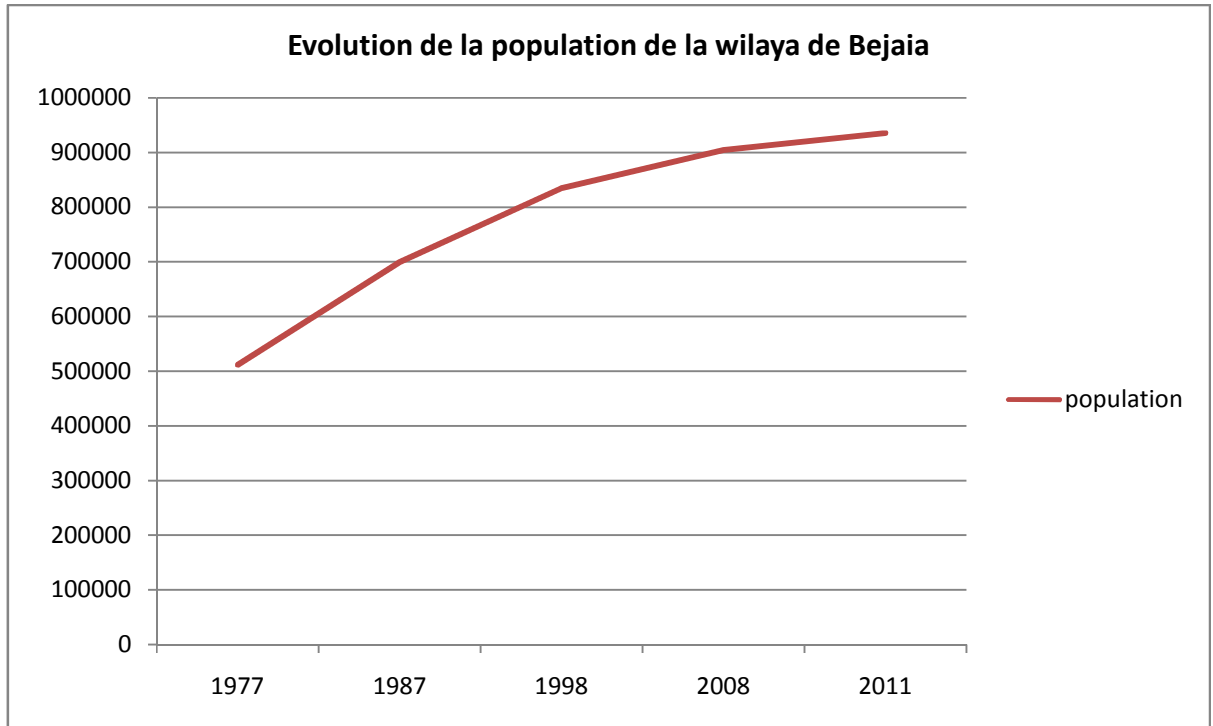
Section 2 : la place de la femme et la situation des PME dans la wilaya de Bejaia

La wilaya de Bejaia est créée lors du découpage administratif de 1974, elle était organisée en cinq daïras et 28 communes. Son organisation a été modifiée en 1984 instituant 19 daïras et 52 communes. Bejaia est une wilaya côtière, située au cœur de l'espace méditerranéen, elle a des limites administrative avec Tizi ouzou et Bouira à

l'ouest, Jijel à l'est, Sétif et Bordj Bou Arreridj au sud. Elle s'étend sur une superficie de 322348 ha, avec une population 915836 habitants et d'une densité de 281 habitant/km² en 2011.

1. La population de la wilaya de Bejaia :

Figure n°10 : évolution de la population de la wilaya de Bejaia entre 1977 et 2011 :



Source : annuaire statistique de la wilaya de Bejaia, DPSB, résultat 2011 édition 2012.

L'observation de la figure nous montre que la population de la wilaya de Bejaia a connu une augmentation de 423600 individus, près 83% dans la période (1977 -2011). Elle est passée de 511600 habitants en 1977 à 935200 habitants en mai 2011. Mais le rythme d'évolution d'une décennie à l'autre est de plus en plus décroissant, elle a enregistré 36.66% au cours la période (1977 -1987), et 20.66% durant (1987-1998) ; elle a atteint 12% en (1998-2011).

1.1 La structure de la population :

Tableau n°21 : La répartition de la population selon le sexe et la tranche d'âge :

Groupes d'âges	A fin de l'année 2011		
	Masculin	Féminin	Total
0-4 Ans	34 891	33 130	68 021
05-09	32 364	30 640	63 004
10-14	40 457	38 710	79 167
15-19	50 259	48 595	98 854
20-24	58 635	55 316	113 951
25-29	53 606	49 178	102 784
30-34	43 026	39 750	82 776
35-39	35 014	33 267	68 281
40-44	29 006	28 071	57 077
45-49	23 094	21 949	45 043
50-54	20 126	19 028	39 154
55-59	17 768	16 582	34 350
60-64	10 156	10 807	20 963
65-69	8 815	9 966	18 781
70-74	7 477	8 878	16 355
75-79	5 976	6 897	12 873
80 ans et +	5 780	6 373	12 153
ND	702	911	1 613
Total	477 152	458 048	935 200

Source : annuaire statistique de la wilaya de Bejaia, DPSB, résultat 2011 édition 2012.

D'après le tableau précédent, on remarque un équilibre au niveau de la structure par sexe (50,4% homme, 49,60% femme).

La répartition de la population féminine totale par tranche d'âge, 32,98% femmes ont moins de 20ans, soit près de 48,88% de la population totale âgée de moins de 20ans, 9,6% pour la population âgée d'au moins 60 ans. 42,10% pour les femmes dont l'âge est inclus entre 15 et 34 ans, c'est une part considérable elle compte dans la détermination de la population active et qu'elle alimente le marché du travail.

1.2 La répartition spatiale de la population féminine :

Le tableau suivant représente la répartition géographique de la population féminine de la wilaya de Bejaia. Elle se caractérise par une concentration importante au niveau de la commune de Bejaia avec 89724 femmes et les 9 communes qui suivent sont Akbou,

Chapitre III La création des PME féminines à Bejaia dans le cadre de l'ANGEM

Amizour, Kherrata, El-Kseur, Tazmalt, Drâa el Kaid, Timezrit, Ouzellaguen, et SEDOUK.

Tableau n° 22: La répartition spatiale de la population féminine (au 31/12/2011) :

Communes	La population féminine
Bejaia	89724
Akbou	27003
Amizour	18714
Kherrata	17539
El-Kseur	14790
Tazmalt	14682
Drâa El-Kaid	14617
Timezrit	12658
Ouzellaguen	11415
Sedouk	10376
Total	231518

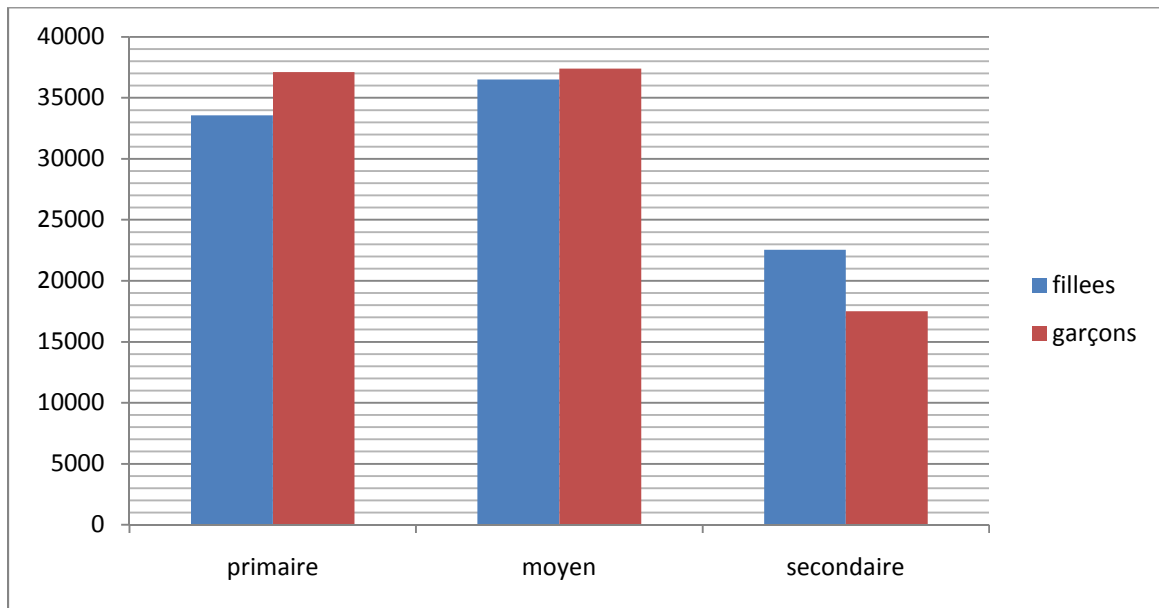
Source : établir à partir des données de l'annuaire statistique de la wilaya de Bejaia, DPSB, résultat 2011 édition 2012.

2. La formation des femmes :

2.1. L'éducation :

Le nombre total d'élève inscrit pour l'année scolaire 2010/2011, tous cycles (primaire, moyen, secondaire) s'élève à 184681 dont 96649 filles, ce qui représente un peu plus de la moitié des effectifs scolarisé (52.33%). On trouve la présence des filles dans les niveaux secondaire en première position avec un taux de 56.3% de la totalité des élèves (22556 filles), et en deuxième place; les niveaux moyen avec une part de 36516 filles sur un total de 73919 élèves (49.4%), et en dernière position; les cycles primaire avec une part de 47.49% de la totalité des élèves (33577 filles).

Figure n° 11: la répartition des élèves par sexe pour l'année 2010/2011 :



Source : annuaire statistique de la wilaya de Bejaia, DPSB, résultat 2011 édition 2012.

2.2. L'enseignement supérieur :

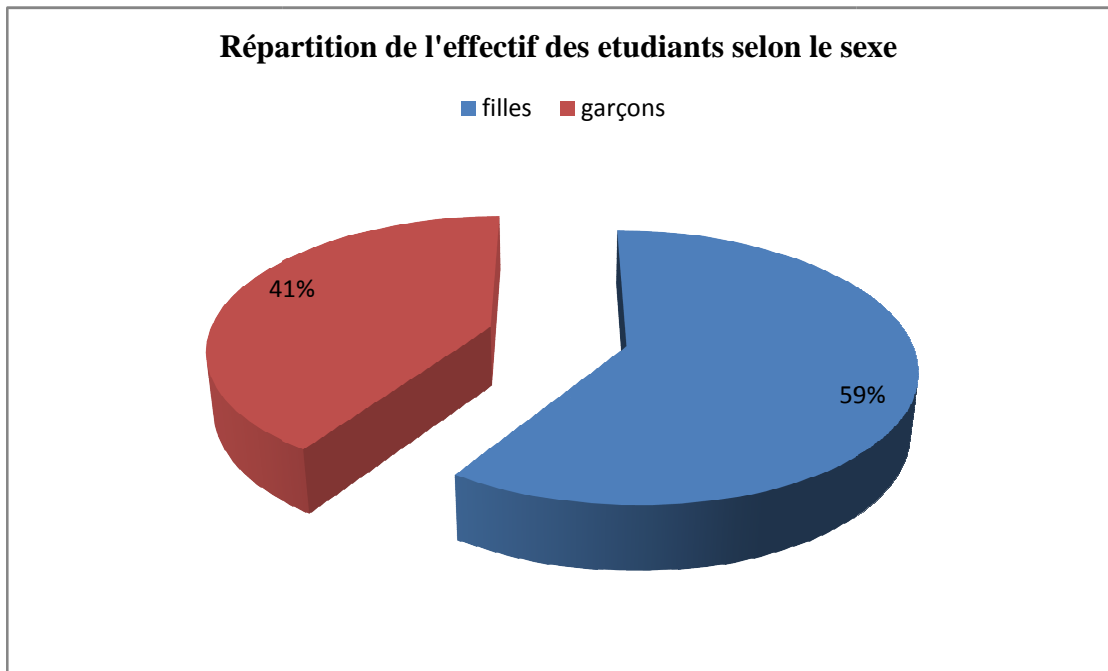
L'université de Bejaia a enregistré une hausse de plus de 50% entre l'année universitaire 2005/2006 et 2010/2011 en passant de près de 23300 étudiants en 2006 à plus de 38000 personnes en 2011.

La figure suivante montre que le nombre des étudiantes pour l'année universitaire 2010/2011 est plus élevé, il a atteint près de 25600 filles (59% de la totalité des étudiants).

La présence des filles sont apparentes dans une certaines spécialités avec des taux très élevés (+de 72%), il s'agit notamment des sciences de la nature et de la vie avec une part de 80.82%, médecine avec un taux de 79.04%, et lettres et langues avec 73.39% de la totalité des étudiants de chaque spécialité²⁵.

²⁵ Annexe n°9

Figure n°12 : la répartition des étudiants selon le sexe pour l'année universitaire 2010/2011 :



Source : annuaire statistique de la wilaya de Bejaia, DPSB, résultat 2011 édition 2012.

2.3. La formation professionnelle :

D'après le tableau, on enregistre une forte présence des filles dans les établissements hors secteur de la formation professionnelle avec un taux de 52.48% de la totalité des stagiaires de ces établissements. Par contre les garçons sont beaucoup plus présents dans les établissements publics de la formation professionnelle avec 6568 stagiaires (59.92%). La faible présence des filles dans les établissements publics est due par plusieurs difficultés en terme d'éloignement, transport, perception de la société... limitent l'accès des filles à ces établissements.

Tableau n° 23: effectifs inscrit en formation professionnelle en 2011

Secteur d'établissements de la formation professionnelle	filles	garçons	Total
Etablissements public de la FP (CFPA+INSFP).	4392	6568	10960
Etablissements hors FP ²⁶ .	698	632	1330
Total	5090	7200	12290

Source : annuaire statistique de la wilaya de Bejaia, DPSB, résultat 2011 édition 2012.

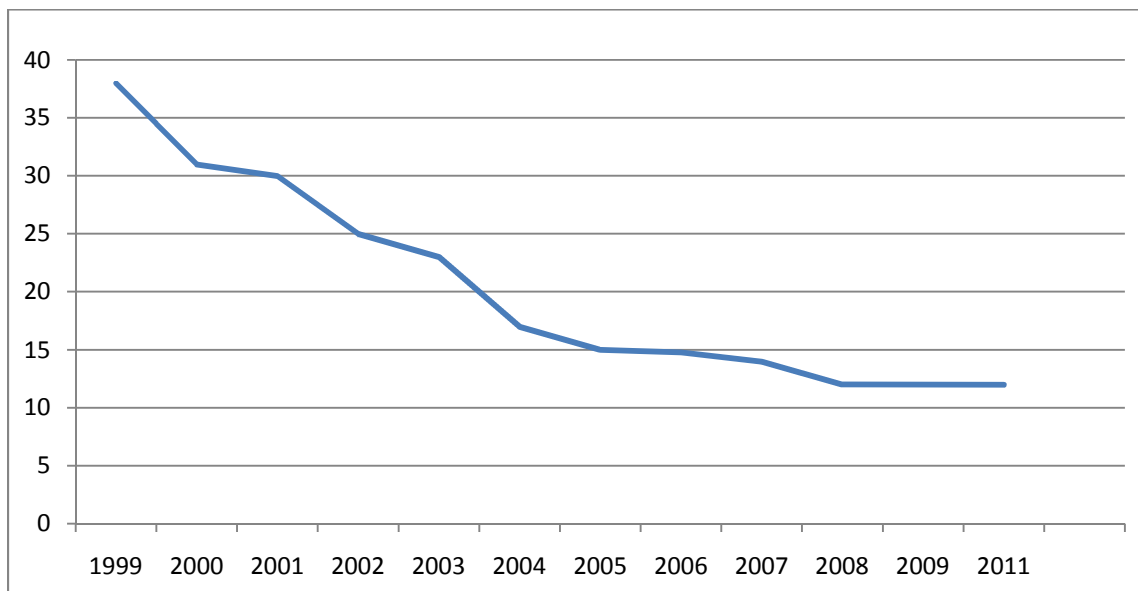
²⁶ L'école paramédicale, l'école de la chambre de commerce et l'école maritime.

3 L'emploi à Bejaia :

A la fin de l'année 2011, la population active²⁷ de la wilaya de Bejaia est de 355335 actifs, représentant 38% du total des habitants, dont 312690 occupés²⁸, soit un taux d'emploi de 88% reparté entre les différents secteurs (BTP 24.32%, services 22.4%, l'agriculture 21.51%, ADM 12.86%, industrie publique 7.64%, artisanat et tourisme 202%, autres 9.05%), le taux de chômage est de 12%.

Le niveau de chômage dans la wilaya de Bejaia a atteint un niveau élevé en 1999 de 38%, et diminue à 12% en 2011. Cette baisse du niveau de chômage est due par plusieurs raisons tel que l'apparition de nouveau dispositif de soutien à l'emploi.

Figure n° 13: évolution du taux de chômage de 1999 à 2011



Source : établir à partir des données des annuaires statistiques de la wilaya Bejaia, DPSB.

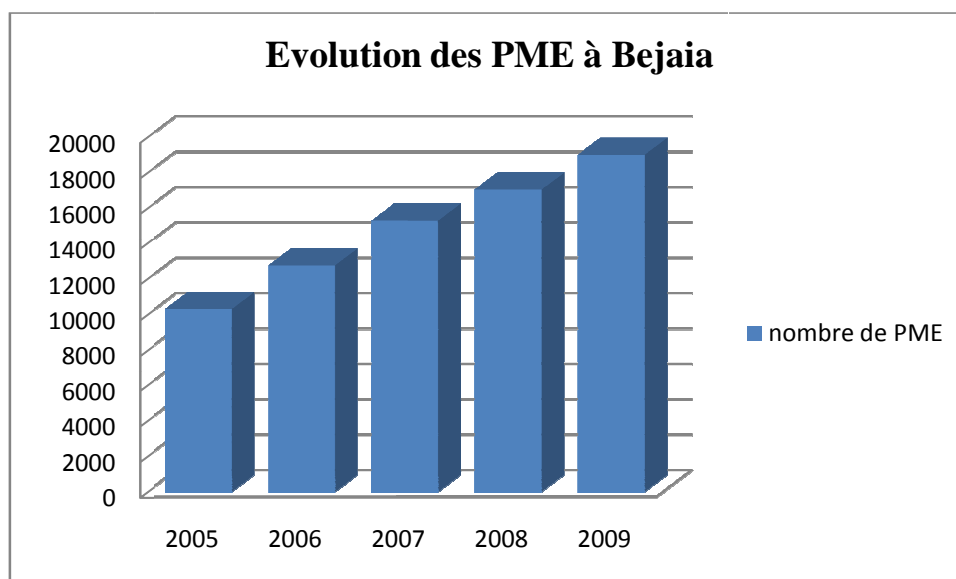
4. La situation des PME dans la wilaya de Bejaia :

A la fin de 2009, la direction de la PME et de l'artisanat a enregistré 19063 entités, alors que leur nombre en 2005 était de 10330 entreprises. Durant cette période, la PME a enregistré une évolution de 84.5%, soit une croissance annuelle de 21%.

²⁷ Annuaire statistique de la wilaya de Bejaia, DPSB, résultat de 2011, édition 2012.

²⁸ Idem

Figure n°14 : évolution des PME de la wilaya de Bejaia entre 2005 et 2009



Source : établir à partir des données de la DPME et de l'artisanat.

4.1 Les PME privées selon l'année de création :

Le tableau ci-dessous illustre que le secteur privés dans la wilaya de Bejaia a été remarqué par un grand développement. Le nombre de PME privées est passé de 1731 à 4218 entités entre 1994 et 2000 avec une moyenne de 703 PME/an. Pour enfin arriver à atteindre 15000 PME à la fin de 2012, avec une création de 754 pme/an. L'augmentation des PME dans la wilaya de Bejaia d'une année à une autre durant la période 1994-2012 est expliquée par la création de plusieurs agence dans le but d'encourager les citoyens à créer leur propre emploi, telle que : l'installation de l'antenne ANSEJ en juillet 1998, d'une agence locale de la CNAC en janvier 2004 et d'une coordination de l'ANGEM en fin de 2005.

Tableau n°24 : répartition des PME privées selon l'année de création

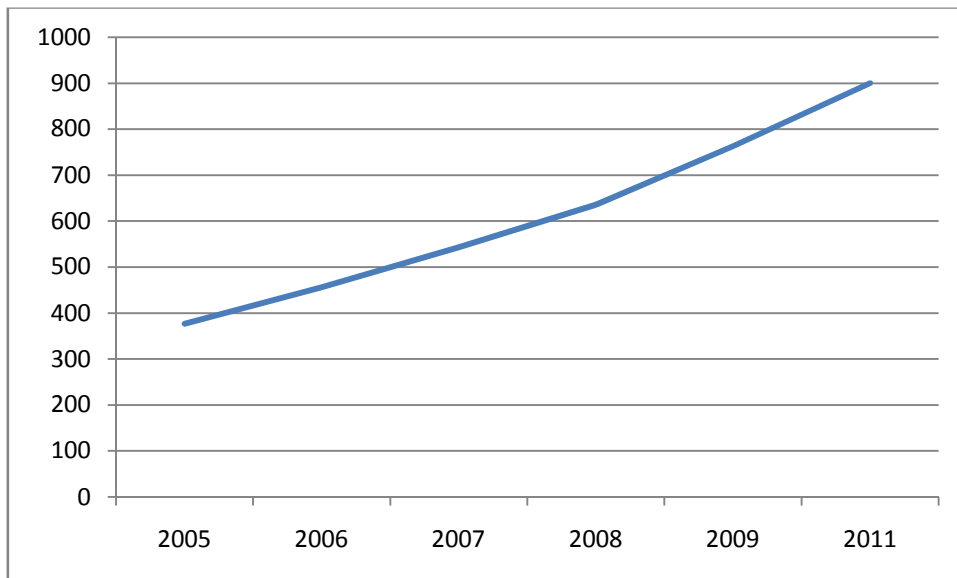
Période	PME créés	%	PME créés par an
Avant 1994	1731	11.54	/
1994-2000	4218	28.12	703
2000-2012	9051	60.34	754
Total	15000	100	833

Source : établir à partir des données au niveau de la DPSB et la DPME, 2012.

4.2 Evolution des PME féminines dans la wilaya de Bejaia

L'analyse du tableau suivant indique que le nombre des petites et moyennes entreprises féminines est en progression continue. Il est passé de 377 entités en 2005 à 456 entités en 2006, puis 543 entités en 2007, 636 entités en 2008 et 763 entités en 2009 et enfin 900 entreprises au dernières statistiques produites (30 juin 2012).

Figure n°15: évolution des PME féminines dans la wilaya de Bejaia (2005-2012)



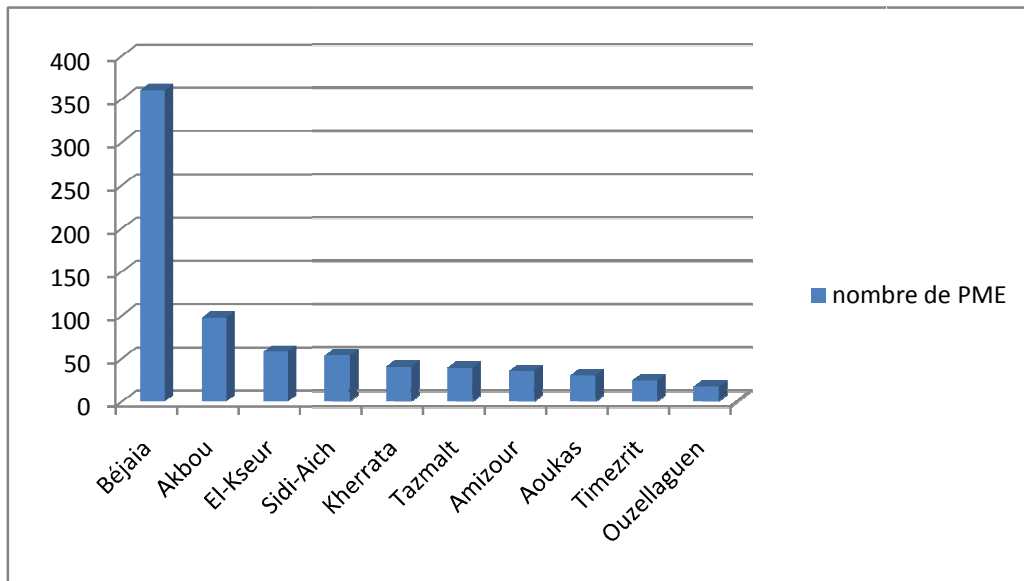
Source : établir à partir des données de la direction de la pme et de l'artisanat de Bejaia, 2012.

4.2.2 La répartition spatiale des PME féminines :

La répartition spatiale des PME féminines dans la wilaya de Bejaia est caractérisée par une forte concentration dans dix (10) communes (près de 80%), alors que le reste des PME se répartissent sur 42 communes.

La figure suivante indique une concentration dans la commune de Bejaia qui accapare 40% de la totalité des PME appartenant aux femmes, suivie de la commune d'Akbou avec un taux de 10.88%. Ces deux communes sont suivies par les huit (08) communes suivantes : El-Kseur, Sidi-Aich, Kherrata, Tazmalt, Amizour, Aokas, Timezrit, et Ouzellaguen avec un taux moyen de 4.11% pour chacune.

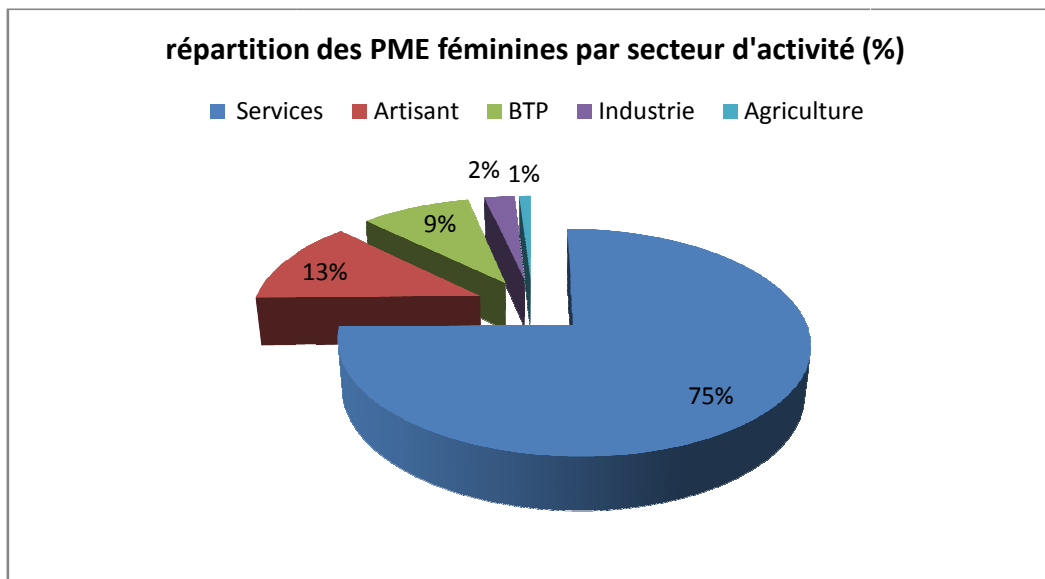
Figure n°16 : La répartition spatiale des PME féminines (2012)



Source : établir à partir des données de la direction de la pme et de l'artisanat de Bejaia, 2013.

4.2.2 Répartition sectorielle des PME appartenant aux femmes :

Figure°17 : la répartition des PME féminines selon le secteur d'activité en juin 2012



Source : établir à partir des données de la direction de la pme et de l'artisanat de Bejaia, 2012.

D'après la figure nous remarquons que le secteur des services se situe en première position avec 75% de la totalité des PME féminines recensées à la fin de l'année 2012, l'artisanat arrive en deuxième position avec 13%, l'industrie et l'agriculture arrive en dernière place, avec respectivement 2% et 1% du total des PME féminines.

4.2.3 Répartition des PME féminines selon la taille :

Tableau n° 25: répartition des PME selon la taille en juin 2012.

Taille	Nombre	%
TPE	880	97.78
Petite entreprise	17	1.89
Moyenne entreprise	3	0.33
total	900	100

Source : établi à partir des données de la direction de la pme et de l'artisanat de Bejaia, 2012.

Le tableau indique que les femmes de la wilaya de Bejaia créent le plus souvent de très petites entreprises (TPE), qui représentent 97.78% du total des PME féminines, la petite entreprise et la moyenne entreprise représentent respectivement 1.89% et 0.33%.

5 Les activités artisanales

Le tableau suivant illustre que le nombre des artisans individuels est estimé à 8459, soit 62.58%. L'artisanat de production de services (24.17%). L'artisanat de production de biens (13.24%). Nous retrouvons 75 coopératives dont 45 se spécialisent dans l'artisanat de production de services, 25 coopératives pour l'artisanat de production de biens et 9 coopératives se spécialisent dans l'artisanat traditionnel et d'art. Et seuls 3 entreprises artisanales spécialisées dans l'artisanat de production de biens.

En première position, nous retrouvons le domaine de l'artisanat de production de services avec un taux de 62.5% de la totalité des activités artisanales, suivi d'artisanat de production de biens avec 24.28% et en dernière position, l'artisanat traditionnel et d'art avec un taux de 12.22%.

Chapitre III La création des PME féminines à Bejaia dans le cadre de l'ANGEM

Tableau n°26 : les activités artisanales par domaine d'activité, de 1998 au juin 2012

		Artisanat traditionnelle et d'art	Artisanat de production de bien	Artisanat de production des services	Total
Inscrits	Artisan	282	1685	4371	7038
	Coopératives	6	16	32	54
	Entreprises	0	2	0	2
	total	988	1703	4403	7094
Radiés	Artisan	113	350	884	1347
	Coopératives	3	9	10	22
	Entreprise	0	1	0	1
	Total	116	360	894	1370
En cours	Artisan	25	10	39	74
	Coopératives	0	0	0	0
	Entreprises	0	0	0	0
	Total	25	10	39	74
Total	Artisan	1120	2045	5294	8459
	Coop	9	25	45	76
	Entreprise	0	3	0	3
	Total	1129	2073	5336	8538

Source : données au niveau de la chambre d'artisanat et des métiers de Bejaia, 2013.

Tableau n°27: la répartition de nombre d'artisan par sexe et par domaine d'activité en 2012.

	Hommes	Femmes
Artisans individuels	7376	1083
Coopératives	76	76
Entreprises	3	3
Total	7455	1162
Répartition selon le domaine d'activité	Hommes	Femmes
Artisanat traditionnel et d'art	787	351
Artisanat de production de biens	1819	282
Artisanat de production de services	4849	529
Total	7455	1162

Source : données au niveau de la chambre d'artisanat et des métiers de Bejaia, 2013.

Le tableau montre que 87% des artisans individuels sont des hommes. Et les deux sexes ont le même nombre de coopératives (76 coopératives) et entreprises artisanales (3 entreprises). Les femmes et les hommes se spécialisent dans le domaine de l'artisanat de production de services. Pour le sexe masculin, 4849 activités dans le domaine précédent et 529 activités pour le sexe féminin, suivi par l'artisanat traditionnel et d'art pour les femmes (351 activités), et l'artisanat de production de bien pour les hommes (1818 activités). En dernière position, nous retrouvons l'artisanat traditionnel et d'art pour les hommes avec 787 activités, et l'artisanat de production de biens avec 282 activités.

Section 3 : évaluation du dispositif ANGEM dans la wilaya de Bejaia.

Dans cette section nous allons essayer d'évaluer et d'analyser la création des entreprises féminines dans le cadre de l'ANGEM. Ainsi le nombre d'emploi crée par ces dernières.

Chapitre III La création des PME féminines à Bejaia dans le cadre de l'ANGEM

1. Données globales sur le dispositif ANGEM de Bejaia :

Tableau n°28 : données globales du dispositif ANGEM Bejaia (cumul jusqu'au 30/06/2012)

	Nombre
Nombre de dossiers déposés	8965
Nombre de dossiers éligibles	6124
Nombre de dossiers rejetés	349
Nombre de projets financés	5833
Emploi prévu	6490
Taux de financement sur dossiers déposés	65.06%
Taux de financement sur dossiers éligibles	95.24%

Source : établir à partir des données de l'ANGEM de Bejaia, 2013.

D'après le tableau, nous observons que sur 8965 dossiers déposés, seuls 6124 dossiers jugés éligibles par la commission d'éligibilité, soit près de 68.31%, ce qui détermine le caractère d'accessibilité du dispositif pour toutes personnes ayant remplis les conditions d'éligibilité. 34.94% des projets (291dossiers) jugés éligibles ne sont pas financés, malgré le principe «que tout dossier éligible est financé », et cela s'explique par les lourdeurs dans l'octroi des crédits bancaires, car un grand nombre de dossiers transmis aux banques reste en situation d'instance de financement malgré leurs notifications bancaires. Sur 5833 projets financés dans la cadre de l'ANGEM, seuls 6490 emplois sont prévus ce qui donne une moyenne de 1.11 emplois créés par chaque projet. Cela indique que les entreprises créés sont des très petites entreprises (entreprises individuelles).

2. La demande exprimée au niveau de la coordination

L'observation de tableau ci-dessous, nous montre que le secteur d'artisanat se trouve dans la première position avec 2837 demandes pour l'achat des matières premières et des fournitures nécessaires pour la couture, et en deuxième place nous trouvons l'agriculture avec 214 demandes et cela démontre que les femmes qui résident dans les zones rurales ont commencé de s'intéresser à investir dans des activités agricoles, le secteur des services se trouve dans le troisième lieu avec 71 demandes , et en quatrième position le secteur de l'industrie avec 17 demandes, et en dernière position nous

Chapitre III La création des PME féminines à Bejaia dans le cadre de l'ANGEM

trouvons les secteurs de BTP et de la pêche avec 0 demandes, cela signifie que les femmes ne s'intéressent pas à ce domaine d'activité.

Nous remarquons que 89.52% des femmes demandent des crédits inférieur à 40000 DA pour l'achat de matières premières.

Tableau n°29 : répartition de la demande féminine par secteur d'activité (jusqu'au 30/06/2012)

Secteur d'activité	ANGEM-promoteur	Banque-promoteur	Banque-ANGEM-promoteur	Total
Agriculture	214	0	0	214
Pêche	0	0	0	0
Industrie	0	0	17	17
BTP	0	0	0	0
Services	31	0	40	71
Artisanat	2565	4	268	2837
Total	2810	4	325	3139

Source : données au niveau de la coordination ANGEM de Bejaia, 2013

3. Le financement des projets :

Nous remarquons que les femmes occupent une grande place dans le secteur d'artisanat avec 2783 micros entreprises, il s'agit de la production des tapis, la sculpture, la fabrication de bijoux...etc. Dans la deuxième position, il vient le secteur de l'agriculture avec 209 entités. En troisième lieu, le secteur des services avec 69 entreprises. Nous remarquons une Absence total dans le secteur pêche et le BTP.

Chapitre III La création des PME féminines à Bejaia dans le cadre de l'ANGEM

Tableau n°30 : la répartition des micros entreprises financées dans le cadre de l'ANGEM par secteur d'activité au juin 2012.

Secteur d'activité	ANGEM-promoteur		Banque-ANGEM-promoteur		Total /secteur	
	femme	homme	Femme	homme	Femme	Homme
Agriculture	209	1382	0	159	209	1541
Pêche	0	18	0	13	0	18
TP. Industrie	0	0	15	7	15	15
BTP	0	0	0	9	0	9
Services	30	30	39	73	69	103
Artisanat	2529	362	254	704	2783	1066
Total/programme	2768	1792	308	965	3076	2757

Source : établir à partir des données de l'ANGEM de Bejaia, 2013.

Tableau n°31 : répartition des crédits accordés par type d'handicapé jusqu'au juin 2012:

Type d'handicapé	Demande (femmes)	Financement (femmes)
Moteur	10	4
Auditif	4	4
Visuel	0	0
Total	14	8

Source : établir à partir des données de la DPSB de la wilaya de Bejaia.

En plus des offres de l'ANGEM réservés aux personnes à faibles revenus, ce dernier offre également des microcrédits aux personnes handicapées. D'après l'observation du tableau, 57% des demandes féminines sont financées. L'handicapé moteur représente 71.44% du totale des demandes féminines mais seuls 40% des dossiers déposés sont financés et 100% des demandes sont financées.

4 Les entreprises artisanales

Tableau n°32 : répartition des entreprises artisanales féminines créées dans le cadre de l'ANGEM selon le domaine d'activité (2008-2012)

Domaine d'activité	Entreprise créée	Emploi créé
Artisanat traditionnelle et d'art	52	192
Production de bien	21	52
Production de services	19	36
Total	92	280

Source : la chambre d'artisanat et des métiers de Bejaia.

Le nombre total des artisanes créées dans le cadre de l'ANGEM est de 92 personnes. Le nombre reste faible par rapport au nombre des artisans (233 hommes). La plus part des femmes se spécialisent dans le domaine d'artisanat traditionnelle et d'art avec une création assez importante d'emploi de 192 individus. Vient en deuxième lieu l'artisanat de production de bien avec 21 entreprises créées, et une création de 52 emplois. L'artisanat de production de service avec seulement 19 entreprises créées et 36 emplois.

5 Les difficultés rencontrées par les femmes promoteurs avant et après octroi du micro crédit par l'ANGEM

- **Obligation de passer par les banques :** la loi sur la monnaie et le crédit indique qu'il n'y a pas d'autres opérateurs que les banques et les établissements financiers de consentir des crédits. Les limites de système bancaire, montre la faible capacité de traitement des dossiers et la lenteur des procédures.
- **Les difficultés rencontrées par les banques :** les banques ne peuvent pas couvrir les frais des procédures judiciaires parce que ces dernières sont coûteuses et longues pour récupérer les créances impayées compte tenu des faibles montants du microcrédit et des faibles revenus générés par les taux d'intérêt bas.
- **Difficultés rencontrées par les femmes bénéficiaires du microcrédit :** les femmes bénéficiaires ont des difficultés à remplir les conditions d'accès aux micro crédits, elles doivent contribuer de 10% d'apport personnel, 1% de droit d'adhésion au fonds de garantie mutuel des crédits et 1% de primes annuelles de risque.

Conclusion

Le développement de la population et les entreprises dans les secteurs des biens et services se juge très important au niveau de la wilaya de Bejaia compte tenu de la disponibilité de plusieurs facteurs comme le terrain, le climat..., encouragent bon nombre de femmes à la création de leur propres entreprises en se référant aux différents organismes d'aide à la création des activités privées.

A partir de l'analyse faite par les bilans de l'ANGEM de la wilaya de Bejaia, nous remarquons que le taux de financement sur les demandes féminines est de près de 98%. (90%) de la totalité des entreprises créées sont apparues dans le secteur de l'artisanat. Ce dispositif finance 53% de la totalité des projets pour les femmes.

Conclusion générale

Dans la conjoncture économique et sociale actuelle, il est établi que la petite et moyenne entreprise (PME), constitue l'élément indispensable à l'intégration et à la diversification économique, tout comme elle peut constituer la principale source de richesse, d'emploi et moteur de progrès socio économique. Elle est considérée comme l'élément fondamental de la croissance économique et de la création d'emploi dans un pays. Il est avancé que les similitudes et les différences entre les divers pays dépendent essentiellement des écarts de leur taux d'emploi et du développement de nouvelles entreprises souvent de taille petite et moyenne.

En Algérie, le secteur des PME a réalisé des progrès appréciables depuis les années 90, en conséquence du passage de l'économie administrée à l'économie de marché. La création d'entreprise est devenue une préoccupation des chercheurs en Algérie où de nombreuses études ont été réalisées dans ce domaine (en particulier la création de PME), par contre très peu de travaux touchent le travail de la femme.

L'exploitation des statistiques collectées et l'analyse des résultats de collecte de données auprès des organismes publics en particulier ANGEM nous ont permis de valider les hypothèses.

Les bouleversements de l'économie, la pression du problème de chômage et l'arrivée de milliers de femmes diplômées sur le marché de travail ont rendu primordiale la création d'entreprise en Algérie. L'Etat a déployé des efforts en termes d'encadrement et de mise en place des mécanismes institutionnels pour accompagner la dynamique entrepreneuriale, concrétisé par la mise en place de différents dispositifs de création d'entreprise (ANSEJ, CNAC, ANGEM...) afin de soutenir l'initiative individuelle et d'apporter un appui particulier aux personnes désireuses de créer leurs entreprises.

Ces dispositifs destinés aux hommes et aux femmes sans discrimination, bénéficient aux deux, mais un peu plus aux hommes à l'exception des micro crédits accordés par l'ANGEM et conçus sur tout pour faciliter l'activité des femmes au foyer.

Cependant, le recours des femmes à ces dispositifs est justifié par les avantages dont bénéficient les femmes soit pour avoir des fonds ou bien réduire le coût du projet de création à travers des exonérations fiscales par exemple.

L'ANGEM a participé à la création des entreprises et a ouvert ses portes vers une initiative entrepreneuriale féminine en responsabilisant les promoteurs femmes dans leurs activités, et cela en leur inculquant un esprit créatif adapté à leur formation qui permettent un épanouissement économique. Le micro crédit est destiné aux populations défavorisées ;

Conclusion générale

secteur informel qui souhaite être structuré, notamment le travail à domicile (en particulier celui des femmes).

Les femmes promoteurs rencontrent beaucoup de difficultés avant et après l'octroi du micro crédit par l'ANGEM dans la mesure où la banque rejette beaucoup de dossier.

Conclusion générale

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie

Ouvrages :

- Abedou A, Bouyacoub A et Madoui M, « Entreneur et PME ; Approche algéro-française », Harmattan, 2004.
- Hernandez EM, « Le processus entrepreneurial, ver un modèle stratégique d'entrepreneuriat », Paris, L'Harmattan, 1999.
- Intermédiation sur le marché de travail dans les pays du Maghreb.
- Madouche H, l'entreprise et l'économie algérienne : quel avenir?, 1988.

Mémoires et thèses :

- Abad D, « entrepreneuriat et les femmes créatrices de petites et moyennes entreprises : cas de la wilaya de Bejaia », mémoire de master en science de gestion, université de Bejaia, 2012.
- Adjaout S, « entrepreneuriat féminin : état des lieux et caractéristiques, cas de la wilaya de Bejaia », mémoire de magister en science de gestion, université Abderrahmane MIRA, Bejaia, 2011.
- Ait sidhoum H, « ouverture économique et dynamique entrepreneurial : essai de modélisation des déterminants territoriaux de la création d'entreprises dans la wilaya de Bejaia », thèse de doctorat en science économique, université Mouloud MAMMERI, Tizi Ouzou, 12 mai 2011, P93-94-95.
- Boukrou A, « essai d'analyse des stratégies de pérennité dans les PME : cas de PME de la wilaya de Tizi Ouzou », mémoire de magister en science économique, université Mouloud MAMMERI, Tizi Ouzou, 2011.
- Chakroun merzouki W, « dynamique entrepreneurial féminine et son accompagnement : cas de la Tunisie », mémoire de master en entrepreneuriat, université de Sousse, Tunisie, 2006.
- Firlas M, « impact des politique d'aide à l'entrepreneuriat sur l'émergence d'esprit d'entreprise chez les jeunes », mémoire de magister en science de gestion, université Mouloud MAMMERI, Tizi Ouzou, juin 2012.
- Hitache L, « essai d'analyse de l'entrepreneuriat féminin en Algérie: cas de la wilaya de Bejaia », mémoire de master en science de gestion, université Abderrahmane MIRA, Bejaia, septembre 2011.
- Khalfi S, Ouaraet L, « la création de la micro entreprise et la résorption du chômage dans le cadre de l'ANSEJ : cas de la wilaya de Bejaia », mémoire de fin de cycle en science économique, université Abderrahmane MIRA, Bejaia, 2008.
- Louggar R, « impact du microcrédit sur le développement économique, cas de l'ANGM de Tizi Ouzou », mémoire de magister, université Mouloud MAMMERI, Tizi Ouzou, 2010.
- Lounis D, « essai d'évaluation d'un dispositif de lute contre le chômage : cas de l'ANGEM dans la commune de Bejaia », mémoire de master en science de gestion, université Abderrahmane MIRA, Bejaia, 2011.

- Tounes A, « l'intention entrepreneuriale, une recherche comparative entre des étudiants suivant des formations en entrepreneuriat (Bac+5) et des étudiants en DESS CAAE », thèse de doctorat en science de gestion, université de ROUEN, 15 décembre 2003.

Articles :

- AFEM, « guide d'appui au développement de l'entrepreneuriat féminin au Maghreb », étude n°23/ septembre 2010.
- Belattaf M, « évaluation de la dynamique et de financement de la PME et son impact sur le développement local : cas de la wilaya de Bejaia », recherche économique et managériale N°2-décembre 2007.
- Chellil A, Ayad S-M, « PME en Algérie : réalités et perspectives ».
- Colloque international sur l'entrepreneuriat féminin dans le domaine économique : soutien et accompagnement, Alger, 2011.

- Feal L, « genre et intégration économique des femmes dans les pays du Maghreb », séminaire régional, Tunisie, 5-7 octobre, 2009.
- Gillet A, « les femmes créatrices de petites et moyennes entreprises en Algérie : motivations, parcours socioprofessionnelles et stratégies d'existence », [ref. du 16 février 2011], format PDF, disponible sur le site : <http://w.w.w.ulb.ac.be/soco/colloquerabat/papiers/articles definitifs/RS4 Gillet.PDF> .
- Madoui M, « les nouvelles figures de l'entrepreneuriat en Algérie : un essai de typologie », cahiers du CREAD N°85-86, 2008.
- Merzouk F, PME et compétitivité en Algérie.
- Tabet W, « PME en Algérie, quelle options stratégiques face à la concurrence internationale ».
- Yaici F, « l'intervention de l'Etat dans la lutte contre le chômage en Algérie : les dispositifs d'insertion professionnelle et d'aide à la création de l'emploi », cahiers de l'association tiers monde, n°23-2008, université Catholique de Mons, Belgique, 14-15-16-mai 2007.

Sites:

- www.ons.dz
- www.mipmepi.gov.dz

Annexes

Les annexes

Annexe n°1 : taux de réussite scolaire par sexe et par cycle (2009/2010).

Cycle	Effectif admis			Taux de réussite		
	Fille	Garçon	Total	Fille	Garçon	Total
Primaire	9222	9110	18332	50.31	38.81	41.96
Moyen	5770	4026	9796	58.9	52.57	54.47
Secondaire	6665	3637	10302	61.59	58.31	60.39
total	21657	16773	38430			

Source : annuaire statistique de la wilaya de Bejaia, DPSB.

Annexe n°2 : le taux d'activité par âge, par sexe et milieu de résidence en 2011.

Age	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
15-19	16.3	1.9	9.1	25.2	1.3	13.4	19.6	1.7	10.6
20-24	58.6	19.4	39.6	69.2	12.2	42.4	62.6	16.8	40.6
25-29	82.5	32.9	57.9	85.5	17.5	54.5	8.7	27.4	56.6
30-34	88.3	26.8	56.7	90.4	13.1	50.5	89.0	21.8	54.5
35-39	91.4	22.7	55.3	91.2	10.4	51.5	91.3	18.8	54
40-44	90.5	21.9	54.2	91.1	8.4	47.5	90.7	17.6	52.1
45-49	91.8	17.4	54.7	92	5.7	48.8	91.8	13.7	52.9
50-54	80.9	14.5	49.3	80.5	6.5	44.6	80.8	12	47.8
55-59	63.1	9.2	39	66.5	4.3	37.3	64.2	7.6	38.5
+60	12.2	1.7	6.8	21	1.8	11.9	15.2	1.7	8
total	63.8	17.1	40.4	68.1	8.8	39.2	65.3	14.2	40

Source : ONS 2011.

Annexe n°3 : le taux d'activité selon le niveau d'instruction, le diplôme obtenu et le sexe en 2011.

	Masculin	Féminin	Total
Niveau d'instruction			
Sans instruction	45.8	3.9	19.2
Primaire	74.1	7	43.3
Moyen	71	11.6	47.5
Secondaire	64.6	18	41.6
Supérieur	62.2	43.2	51.7
Diplôme obtenu			
Aucun diplôme	61.1	6.6	33.6
DFP	84.1	42.3	68.1
DES	83.1	67.9	74.8
Total	65.3	14.2	40

Source : ONS2011

Les annexes

Annexe n°4: taux d'emploi selon le sexe, le groupe d'âge, le milieu de résidence, le niveau d'instruction, le diplôme obtenu et l'état matrimonial (%).

	Masculin	Féminin	total
Ensemble			
15-24	33.7	5.7	20.0
25-34	76.6	20.2	48.6
35-44	87.8	16.7	50.7
45-54	85.0	12.5	49.5
55 et +	31.4	3.4	17.8
Urbain			
15-24	29.7	6.4	18.2
25-34	74.8	24.4	49.4
35-44	87.5	15.5	52.1
45-54	85.0	3.8	51.1
55 et +	29.5	14.1	16.9
Total	58.2	14.1	36.1
Rural			
15-24	40.5	4.5	23.1
25-34	79.4	12.7	47.2
35-44	88.0	8.9	47.8
45-54	85.1	5.9	46
55 et +	35.3	2.6	19.8
Total	62.8	7.3	35.8
Niveau d'instruction			
Sans instruction	44.7	3.8	18.1
Primaire	69.4	6.5	40.6
Moyen	62.5	9.5	41.5
Secondaire	59.7	15.3	38.0
Supérieur	56.7	33.5	43.9
Diplôme obtenu			
Aucun diplôme	56.4	5.9	30.9
DFP	75.0	35.0	59.6
DES	75.2	52.5	62.7
Etat matrimonial			
Célibataire	48.9	15.4	33.9
Mariée	71.4	9.0	40.4
Divorcée/séparée	34.3	34.3	39.7
Veuves	5.6	5.6	6.6
Total	11.8	11.8	36.0

Source : ONS 2011.

Annexe n°5 : structure des chômeurs selon le sexe, le groupe d'âge et le milieu de résidence.

Age	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
16-19	10.7	2.8	8.1	13.5	2.6	11.2	11.7	2.7	8.9
20-24	29.5	36.1	31.7	30.8	41.6	33.1	29.9	37.2	32.1
25-29	29.7	32.5	30.7	29.0	33.0	29.0	29.5	32.6	30.4
30-34	12.7	13	12.8	11.6	15.1	12.3	12.3	13.4	12.6
35-39	6.5	8.7	7.3	6.6	4.7	6.2	6.6	7.9	7.0
40-44	3.8	3.7	3.7	2.8	1.5	2.6	3.4	3.1	3.3
45-49	3.8	3.2	3.2	3.0	0.4	2.5	3.5	1.9	3.0
50-59	3.3	2.6	2.6	2.6	1.0	2.3	3.1	1.2	2.5
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : ONS 2011.

Les annexes

Annexe n°6 : répartition des chômeurs selon le sexe et la situation matrimoniale (en milliers).

Situation matrimoniale	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	effectif	%	Effectif	%
Célibataire	613	82.9	259	79.9	871	82.0
Mariée	125	16.9	58	17.8	183	17.2
Divorcée/veuves	1	0.2	7	2.3	9	0.8
Total	739	100	324	100	1063	100

Source : ONS 2011.

Annexe n°7 : répartition de la population par sexe et par commune (31/12/2011).

COMMUNE	Densité (Hab/Km ²)	Superficie (km ²)	Population		
			TOTAL	FEMININ	MASCULIN
Bejaia	1 517,22	120,22	182 401	89 724	92 677
Oued Ghir	427,92	46,32	19 826	9 577	10 249
Total daïra	1 214,25	166,54	202 228	99 301	102 926
Amizour	351,99	109,36	38 493	18 714	19 779
Feraoun	378,55	41,91	15 866	7 829	8 038
Semaoun	410,61	33,98	13 954	6 840	7 114
Beni Djellil	286,02	27,93	7 988	3 941	4 048
Total daïra	357,92	213,18	76 301	37 324	38 978
Timezrit	695,57	38,09	26 493	12 658	13 835
Total daïra	695,57	38,09	26 493	12 658	13 835
Souk El tenine	547,68	26,28	14 394	6 950	7 444
Melbou	245,96	47,47	11 679	5 798	5 881
Tamridjet	161,93	53,27	8 622	4 279	4 343
Total daïra	273,15	127,02	34 695	17 027	17 668
Tichy	299,30	56,66	16 955	8 236	8 719
Tala Hamza	308,13	38,83	11 965	5 751	6 214
Boukhelifa	77,21	116,38	8 984	4 305	4 679
Total daïra	178,92	211,87	37 904	18 292	19 612
Ighil Ali	49,95	195,37	9 763	4 837	4 926

Les annexes

Ait R'zine	200,17	74,56	14 924	7 356	7 568
Total daïra	91,44	269,93	24 687	12 193	12 494
Darguina	175,62	82,53	14 496	7 062	7 433
Taskriout	532,58	31,06	16 542	8 139	8 403
Ait SMail	445,94	27,08	12 075	5 903	6 172
Total daïra	306,47	140,67	43 113	21 104	22 008
Aokas	587,98	27,87	16 386	8 088	8 298
Tizi N'berber	245,18	52,76	12 937	6 356	6 581
Total daïra	363,67	80,63	29 323	14 444	14 879
Adekar	124,49	107,6	13 392	6 677	6 715
Taourirt Ighil	95,60	71,34	6 819	3 406	3 413
Beni K'sila	24,39	184,16	4 494	2 204	2 290
Total daïra	68,05	363,1	24 705	12 287	12 418
Akbou	1 046,43	52,18	54 603	27 003	27 599
Chellata	240,67	41,6	10 013	4 934	5 078
Tamokra	60,13	68,4	4 115	1 980	2 135
Ighram	253,41	50,11	12 695	6 359	6 335
Total daïra	383,56	212,29	81 425	40 277	41 148
Seddouk	387,38	54,42	21 080	10 376	10 705
M'cisna	207,83	39,12	8 137	4 029	4 108
Amalou	154,24	57,14	8 814	4 311	4 503
Bouhamza	120,14	77,86	9 349	4 484	4 865
Total daïra	207,31	228,54	47 381	23 200	24 180
Tazmalt	870,75	34	29 606	14 682	14 924
Beni Melikeche	203,44	42,8	8 707	4 329	4 378
Boudjellil	117,90	99,85	11 771	5 805	5 966
Total daïra	283,53	176,65	50 085	24 816	25 269
Chemini	400,95	39,04	15 653	7 680	7 973
Souk Oufela	662,22	13,82	9 152	4 379	4 773
Tibane	960,34	5,4	5 185	2 560	2 625
Akfadou	179,46	42,01	7 541	3 661	3 880

Les annexes

Total daïra	374,29	100,27	37 531	18 281	19 250
Barbacha	206,78	83,77	17 319	8 545	8 775
Kendira	120,58	45,56	5 498	2 733	2 764
Total daïra	176,42	129,33	22 817	11 278	11 539
Ouzellaguen	379,28	61,4	23 282	11 415	11 867
Total daïra	379,28	61,4	23 282	11 415	11 867
Sidi Aïch	1 833,18	7,7	14 117	6 844	7 272
Tinebdhar	358,77	16,61	5 958	2 826	3 132
Tifra	221,70	38,84	8 607	4 166	4 441
Sidi Ayad	612,46	9,06	5 551	2 621	2 930
El flaye	695,43	9,48	6 592	3 232	3 360
Total daïra	499,78	81,69	40 824	19 688	21 136
El kseur	325,13	94,06	30 583	14 790	15 793
F. El Mathen	268,00	45,21	12 117	5 858	6 260
Toudja	60,23	167,13	10 070	4 899	5 171
Total daïra	172,21	306,4	52 770	25 547	27 223
Kherrata	368,00	97,69	35 946	17 539	18 407
Draa El kaid	242,79	123,34	29 947	14 617	15 329
Total daïra	298,13	221,03	65 892	32 156	33 737
Beni Maouche	144,90	94,86	13 744	6 760	6 985
Total daïra	144,90	94,86	13 744	6 760	6 985
<i>Total Wilaya</i>	290	3 223,49	935 200	458 048	477 152

Source : annuaire statistique de la wilaya de Bejaïa, DPSB, résultat 2011.

Les annexes

Annexe n°9 : répartition de l'effectif des étudiants par sexe et facultés

Effectif Étudiant ^s			Nouveaux Inscrits		Faculté
			Total	filles	
7 540	2 476	5 064	730	1 961	Technologie
3 351	1 766	1 585	477	951	Sciences exactes
3 403	2 740	663	497	602	Sciences de la Nature et de la Vie
9 089	6 663	2 426	919	1 242	Lettres et Langues
3 599	2 279	1 320	20	100	Sciences Humaines et Sociales
5 708	2 998	2 710	0	0	Sciences économiques, commerciales et les sciences de gestion
4 480	3 117	1 363	0	0	Droit et Sciences Politiques
832	647	185	326	399	Médecine
38 002	22 686	15 316	2 969	5 255	Total

Liste des figures

Figure n°1 : le financement mixte ANGEM-promoteur.

Figure n°2 : financement mixte.

Figure n°3 : financement triangulaire.

Figure n°4 : évolution du taux d'activité par sexe entre 1966 et 2011.

Figure n°5: la répartition de la population occupée en Algérie selon le sexe.

Figure n°6: répartition du taux d'occupation féminin selon la situation dans la profession en 2011.

Figure n°7 : la répartition du taux de chômage selon le sexe entre 1966 et 2011.

Figure n°8: le taux de chômage par niveau d'instruction et diplôme obtenue en 2010.

Figure n°9: les PME féminines créent dans le cadre de l'ANSEJ par secteur d'activité au 30/06/2012.

Figure n°10 : évolution de la population de la wilaya de Bejaia entre 1977 et 2011.

Figure n°11: la répartition des élèves par sexe pour l'année 2010/2011.

Figure n°12 : la répartition des étudiants selon le sexe pour l'année universitaire 2010/2011.

Figure n°13: évolution du taux de chômage de 1999 à 2011.

Figure n°14 : évolution des PME de la wilaya de Bejaia entre 2005 et 2009.

Figure n°15: évolution des PME féminines dans la wilaya de Bejaia (2005-2012).

Figure n°16 : La répartition spatiale des PME féminines (2012).

Figure n°17 : la répartition des PME féminines selon le secteur d'activité en juin 2012.

Liste des tableaux

- Tableau n°1** : évolution des PME/PMI entre 2003 et 2011.
- Tableau n°2** : mouvement des PME privées par tranches d'effectif(2012).
- Tableau n°3** : les emplois déclarés par secteur d'activité (1^{er} semestre 2012)
- Tableau n°4** : évolution de la valeur ajoutée (2006-2010).
- Tableau n°5** : structure de financement mixte.
- Tableau n°6** : structure de financement triangulaire ; niveau1.
- Tableau n°7** : structure de financement triangulaire (niveau 2).
- Tableau n°8** : structure de financement.
- Tableau n°9** : projets financés par sexe et par secteur d'activité (cumulé au 30/10/2012).
- Tableau n°10** : projets financés par sexe et par secteur d'activité (cumul au 30/06/2012).
- Tableau n°11** : projets financés par secteur d'activité (cumul au 30/10/2012).
- Tableau n°12** : projets financés selon le type de financement (cumul au 30/06/2012).
- Tableau n°13** : scolarisation des filles en Algérie.
- Tableau n°14** : les étapes de formation des filles entre 2006 et 2010.
- Tableau n°15** : répartition de la population occupée selon le secteur d'activité en millier et en % (2011).
- Tableau n°16** : part des femmes dans la création des PME entreprises (ANSEJ) au 30/06/2012.
- Tableau n°17** : part des femmes dans la création des PME entreprises (CNAC) au 30/06/2012.
- Tableau n°18** : nombre de PME féminines créées dans le cadre des organismes d'appui à la création d'emploi au 30/06/2012.
- Tableau n°19** : évolution moyenne des entreprises féminines financées par l'ANSEJ.
- Tableau n°20** : Bilan global de l'ANGEM.
- Tableau n°21** : La répartition de la population selon le sexe et la tranche d'âge.
- Tableau n°22** : La répartition spatiale de la population féminine (au 31/12/2011).
- Tableau n°23** : effectifs inscrit en formation professionnelle.
- Tableau n°24** : répartition des PME privées selon l'année de création.
- Tableau n°25** : répartition des PME selon la taille en juin 2012.
- Tableau n°26** : les activités artisanales par domaine d'activité, de 1998 au juin 2012.
- Tableau n°27** : la répartition de nombre des artisans par sexe et par domaine d'activité en 2012.
- Tableau n°28** : données globales du dispositif ANGEM Bejaia (30/06/2012).
- Tableau n°29** : répartition de la demande féminine par secteur d'activité (jusqu'au 30/06/2012).
- Tableau n°30** : la répartition des micros entreprises financées dans le cadre de l'ANGEM par secteur d'activité au juin 2012.
- Tableau n°31** : répartition des crédits accordés par type d'handicape jusqu'au juin 2012.
- Tableau n°32** : répartition des entreprises artisanales féminines créées dans le cadre de l'ANGEM selon le domaine d'activité (2008-2012).

La table des matières

Remerciements	
Dédicaces	
Liste des abréviations	
Introduction générale	01
Chapitre I : la création des entreprises dans le cadre des organismes d'appui à la création d'emploi	04
Section 1 : les PME en Algérie	04
1 Généralités sur les PME.....	04
1.1 Définition de la PME.....	04
1.2 Evolution des PME/PMI.....	04
1.3 Les caractéristiques des PME algériennes.....	05
2 Le développement des PME en Algérie.....	07
2.1 La période 1962-1982.....	07
2.2 La période 1982-1988.....	07
2.3 La période 1988 à nos jours.....	08
3 Le poids des PME dans le développement économique algérien.....	08
3.1 La création d'emploi.....	08
3.2 La création de la valeur ajoutée (VA).....	09
3.3 La distribution des revenus.....	10
4 Principales contraintes rencontrées par les PME.....	10
4.1 Contraintes liées à la création et à l'expansion.....	10
4.2 Contraintes de fonctionnement.....	11
Section 2 : les organismes d'appui à la création d'emploi en Algérie	11
1 L'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ).....	12
1.1 Le cadre préstatif.....	12
1.1.1 Les missions accordées à l'ANSEJ.....	12
1.2 Le cadre réglementaire.....	12
1.2.1 Les conditions d'éligibilité de l'ANSEJ.....	12
1.2.2 Les modes de financement.....	13
1.2.2.1 Le financement mixte : promoteur-ANSEJ.....	13
1.2.2.2 Le financement triangulaire : ANSEJ-Promoteur-Banque.....	13
2 La caisse nationale d'assurance chômage.....	14
2.1 Le cadre préstatif.....	14

La table des matières

2.1.1 Les missions de la CNAC.....	14
2.1.2 Les partenaires les plus importants.....	14
2.2 Le cadre règlementaire.....	14
2.2.1 Les conditions d'éligibilité.....	14
2.2.2 Le mode de financement.....	15
3 L'agence nationale de gestion du microcrédit (ANGEM).....	15
3.1 Le cadre présentatif.....	15
3.1.1 Les missions de l'ANGEM.....	15
3.2 Le cadre règlementaire.....	16
3.2.1 Les conditions d'éligibilité.....	16
3.2.2 Les modes de financement.....	16
3.2.2.1 Le financement mixte (ANGEM-promoteur).....	16
3.2.2.2 Le financement mixte (banque-promoteur).....	17
3.2.2.3 Le financement triangulaire (banque-ANGEM-promoteur.....	18
Section 3 : Impact des organismes d'appui à la création d'emploi sur la création des entreprises.....	19
1 Données relative à l'ANSEJ.....	19
2 Données relatives à la CNAC.....	20
3 Données relative au dispositif ANGEM.....	21
3.1 Crédits octroyés par type de financement et par genre.....	22
Chapitre II : les entreprises féminines en Algérie.....	24
Section 1: L'analyse de l'activité féminine en Algérie.....	24
1 Education et formation des filles.....	24
2 La population active féminine.....	26
2.1 Évolution de la population active féminine.....	26
2.2 Les principaux déterminants de la population active féminine.....	27
2.3 La population occupée féminine.....	28
2.4 Evolution de la population occupée féminine.....	28
2.5 Les principaux déterminants de la population occupée féminine.....	29
3 Le chômage des femmes en Algérie.....	31
3.1 La population en chômage selon le sexe.....	31
3.2 Les principaux déterminants du chômage féminin.....	31
Section 2 : environnement globale et spécificités de la femme créatrice	

La table des matières

d'entreprises Algérie	33
1 Définition de la femme entrepreneur en Algérie.....	33
2 Les motivations qui poussent les femmes algériennes à entreprendre.....	34
3 Evolution et Caractéristiques des entreprises créent par les femmes dans le cadre des dispositifs d'aides.....	35
3.1 Bilan de création de PME entreprise selon le genre (ANSEJ et CNAC).....	35
3.2 Evolution des PME féminines financés dans le cadre des dispositifs d'aide (ANSEJ).....	37
3.3 La répartition de l'entreprise créée par les femmes par secteur d'activité....	38
3.3.1 La taille des entreprises créées.....	39
4 Principaux obstacles rencontrés par les femmes entrepreneurs algérien.....	40
4.1 Les obstacles socioculturels.....	40
4.2 Les obstacles d'ordre infrastructurales.....	40
4.3 L'absence d'un environnement incitatif.....	40
5 Principales recommandations.....	40
5.1 Le financement.....	41
5.2 La promotion	41
5.3 Communication.....	41
5.4 La formation.....	41
Chapitre III : la création des PME féminine en Bejaia dans le cadre de l'ANGEM	43
Section 1 : modalités et procédures de création d'une micro entreprise dans le cadre de l'ANGEM	43
1 Organisation de l'ANGEM	43
1.1 Le conseil d'orientation	43
1.2 La direction générale	44
1.3 Le comité de surveillance de l'agence	44
2 Les aides et les avantages accordés par l'ANGEM.....	45
3 Les délais de remboursement	45
3.1 Le financement mixte (ANGEM-promoteur)	45
3.2 Le financement mixte (banque-promoteur).....	45
3.3 Le financement triangulaire (banque-ANGEM-promoteur)	45
4 Le processus de prise de décision dans le cadre de dispositif du micro crédit	

La table des matières

en Algérie (ANGEM).....	46
4.1 La constitution du dossier d'éligibilités	46
4.2 Les étapes de confection du dossier de demande d'éligibilité au dispositif ANGEM	47
4.2.1 L'examen du dossier d'éligibilité	47
4.2.2 L'éligibilité du projet.....	48
4.2.3 La prise de décision et l'établissement de l'attestation d'éligibilité	48
4.3 Octroi du microcrédit	48
Section 2 : la place de la femme et la situation des PME dans la wilaya de Bejaia.....	50
1 La population de la wilaya de Bejaia.....	50
1.1 La structure de la population	51
1.2 La répartition spatiale de la population féminine	52
2 La formation des femmes.....	52
2.1 L'éducation.....	52
2.2 L'enseignement supérieur	53
2.3 La formation professionnelle.....	54
3 L'emploi à Bejaia.....	55
4 La situation des PME dans la wilaya de Bejaia	55
4.1 Les PME privées selon l'année de création.....	56
4.2 Evolution des PME féminines dans la wilaya de Bejaia	57
4.2.1 La répartition spatiale des PME féminines	57
4.2.2 Répartition sectorielle des PME appartenant aux femmes	58
4.2.3 Répartition des PME féminines selon la taille	59
Les activités artisanales.....	59
Section 3 : évaluation du dispositif ANGEM dans la wilaya de Bejaia.....	61
Données globales sur le dispositif ANGEM de Bejaia	62
2 La demande exprimée au niveau de la coordination.....	62
3 Le financement des projets	63
4 Les entreprises artisanales	65
5 Les difficultés rencontrées par les femmes promoteurs avant et après octroi du micro crédit par l'ANGEM.....	65
Conclusion générale	67

La table des matières

Bibliographie.

Annexe.

Table des matières.

Résumé :

Aujourd'hui, les petites et moyennes entreprises sont source de compétitivité, et constitue l'élément indispensable à l'intégration et à la diversification économique, tout comme elle peut constituer la principale source de richesse, d'emploi et moteur de progrès socio économique.

Notre travail a porté sur l'évaluation de la participation des femmes dans la création des entreprises dans la wilaya de Bejaia, notamment dans le cadre de l'ANGEM et qui constitue l'un des indicateurs majeurs de l'intégration des femmes dans le processus de développement.

A l'issue des analyses des données statistiques collectées auprès des organismes publiques relatives à la participation des femmes à l'activité entrepreneuriale, il nous a permis de constater l'implication marginale des femmes dans l'activité entrepreneuriale dans la wilaya de Bejaia puisque les entreprises créées sont des très petites entreprises et qui ne contribuent pas à la création de la richesse.

Mots clés : les entreprises féminines, entrepreneuriat féminin, emploi féminin, PME, ANGEM.